

UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

REGLEMENT INTERIEUR de l'UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI – V05 (08/04/2017)

SOMMAIRE

Préambu	le	page 04
Titre 1 :	Définition des pratiques de l'UNC	pages 04 à 05
Article 1 :	Définition des sports d'eau : aviron et paddle (Stan Up Paddle hors vague)	page 04
Article 2 :	Définition de la pratique de l'ergomètre	page 04
Article 3 :	Définition de l'Handi-Sport et Handirowing	page 05
Article 4 :	Affiliation de l'UNC aux Fédérations sportives et couleurs du club	page 05
Article 5 :	Les couleurs de l'UNC – la charte graphique et droits de propriété	page 05
Titre 2 :	Organisation de l'UNC	pages 06 à 12
Article 6 :	Dispositions générales	page 06
Article 7:	Assemblée Générales	page 06
Article 8 :	Comité de Direction ou d'Administration	page 06
Article 9 :	Réunions de Bureau et de Bureau restreint	page 07
Article 10 :	Fonctionnement en Commissions	page 07
Article 11:	Rémunération	page 08
Article 12 :	Locaux	page 08
Titre 3 :	Fonctionnement de l'UNC	pages 12 à 16
Article 13 :	Règles générales – éthique sportive	page 08
Article 14 :	Attribution du Président	page 09
Article 15:	Attribution du Secrétariat Général	page 09
Article 16 :	Attribution du Trésorier	page 09
Article 17:	Organigramme fonctionnel	page 10
Article 18 :	Responsabilités	page 10
Article 19 :	Sécurité et document unique	page 10
Article 20 :	Gestion budgétaire – Financements et Ressources	page 11
Article 21 :	Tarifs – Cotisations et Adhésion	page 11
Article 22 :	Fautes graves	page 11
Article 23:	Perte de l'adhésion et de la licence d'une pratique sportive	page 12
Article 24 ·	Assurances	nage 12



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

Article 25 :	Ouverture des activités aux pratiquants non licenciés	page 12
Article 26 :	Gestion de l'image et Communication	page 13
Article 27 :	Le Handisport	page 14
Article 28 :	Référentiel Sportif – Encadrement sportif initiation (Ecole d'Aviron) et	
	compétition (Pôle Compétition)	page 14
Article 29 :	Formation	page 14
Article 30 :	Relation avec les Ligues Régionales et Comités Départementaux ou Régionaux	x page 15
Article 31:	Educateur Sportif Spécialisé DE	page 15
Article 32 :	La pratique UNSSet UGSEL	page 15
Article 33 :	Le sport de compétition	page 15
Article 34 :	Priorité d'actions	page 15
Article 35 :	RI des pratiquants et pratiquants à mobilité réduite ou handicapé	page 16
Article 36 :	Statut et Règlement du Salarié de l'association	page 16
Titre 4:	Autres Règlements – référentiels et procédures	pages 16

Process 20 Process 20

Titre 5 :Modifications du RIpage 16 à 17Article 37 :Modifications conventions – référentiels et procédures UNCpage 16Article 38 :Processus de modifications du RIpage 17

Annexes pages 18 à 94

ANNEXES au RI

Annexe 00 :	Autres Règlements – référentiels et procédures	page 18 à 29
A00-01:	Autres Règlements	page 18
A00-02:	Autres Référentiels	page 18
A00-03:	Procédures	page 18
A00-0301:	Principes généraux	page 18
A00-0302:	Procédure – Ouvertures du club	page 18
A00-0303:	Procédure – Déplacements et frais	page 19
A00-0304:	Procédure – Tarifs – Cotisations et Adhésion	page 19
A00-0305:	Procédure – Fautes graves	page 19
A00-0306:	Procédure – Inventaire	page 19
A00-0307:	Procédure – Encadrement sportif UNC	page 20
A00-0308:	Procédure – Encadrement sportif Initiation et Compétition Aviron	page 20
A00-0309:	Procédure – Pôle Compétition UNC Aviron	page 21
A00-0310:	Procédure – Encadrement sportif Initiation et Compétition SUP	page 21
A00-0311:	Procédure – Formation	page 22

Tél & Fax : 0 972 524 792



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

A00-0312:	Procedure – Educateur sportif specialise DE	page 22
A00-0313 :	Procédure – Pratique UNSS et UGSEL à l'UNC	page 22
A00-0314:	Procédure – Responsabilités en compétition et déplacements	page 23
A00-0315 :	Procédure – Pratique de l'HandiSport à l'UNC	page 23
A00-0316 :	Procédure – Organisation manifestations	page 23
A00-0317 :	Procédure – Gestion comptable	page 23
Annexe 01 :	Affiliation aux fédérations sportives	page 30
Annexe 02 :	Définition des couleurs de l'UNC	page 32
Annexe 03 :	Tableau de renouvellement des membres du CD	page 34
Annexe 04 :	Planification des CD de l'UNC	page 35
Annexe 05:	Liste des Commissions de l'UNC	page 36
Annexe 06 :	Liste des membres du CD de l'UNC	page 37
Annexe 07 :	Organigramme fonctionnel de l'UNC	page 38
Annexe 08 :	Partenaires (parrainage) et Mécénat (dons) de l'UNC	page 39
Annexe 09 :	RI du pratiquant sportif	page 48
Annexe 10 :	Lettre Modèle UNC	page 50
Annexe 11 :	Note Interne Modèle UNC	page 51
Annexe 12 :	Fiche de Frais de mission	page 52
Annexe 13:	Licences FFA et Licences FFS	page 53
Annexe 14 :	Tarifs cotisations	page 55
Annexe 15 :	Fiche d'adhésion à l'UNC	page 57
Annexe 16 :	Attestation Inscription à l'UNC	page 60
Annexe 17 :	Personnes habilitées Inscription	page 61
Annexe 18:	Fautes graves vs Sanctions	page 62
Annexe 19 :	Inventaire Matériels – variations des stocks	page 63
Annexe 20 :	Contrat d'engagement	page 65
Annexe 21 :	Programme d'initiation et de développement de la	page 70
	Pratique sportive	
Annexe 22 :	Programme d'entrainement du Pôle Compétition Aviron	page 76
Annexe 23 :	Engagement personnel du salarié	page 77
Annexe 24 :	Procédure de réalisation et de mise en œuvre des	page 78
	manifestations sportives.	
Annexe 25 :	Fichier Investissement – calcul amortissement	page 79
Annexe 26 :	DUR	page 80
Annexe 27 :	Accès aux clés et Procurations	page 81





AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

PREAMBULE

Le présent règlement intérieur (RI) de l'association UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI complète les statuts de celle-ci par les dispositions suivantes décrites dans ce document et dans ses Annexes. Le RI est défini aux Statuts de l'UNC Titre 4 – Art.11-5. Il vaut application immédiate dès approbation par l'AGEO de modification des statuts et du RI et pourra être modifié à nouveau

Toute personne qui ne respecte pas à la lettre les dispositions de ce RI est susceptible d'encourir des sanctions de la part de la présidence de l'UNC et du Comité de Direction et peut se voir expulser de l'association avec perte de ses droits à l'utilisation des installations et des pratiques de l'UNC et perte de sa cotisation. Trois sanctions graves dans un délai de six (6) mois déclenchent automatiquement l'expulsion.

TITRE 1

Définition des pratiques de l'UNC et affiliations aux Fédérations sportives

Article 1: Définition des sports d'eau : aviron et paddle (Stand Up Paddle hors vague)

par décision du Comité Directeur ou d'Administration ou lors des modifications des statuts.

L'aviron consiste en la propulsion d'un bateau à tirant d'eau, avec ou sans barreur, par la force musculaire d'un ou de plusieurs rameurs utilisant des avirons comme levier simple du premier degré, assis sur un siège coulissant, le dos dans la direction du mouvement du bateau.

Des challenges et compétitions régionales, nationales et internationales sont organisés autour de cette pratique très technique par la FFA (Fédération Française d'Aviron) et la Ligue régionale des Hauts de France d'aviron. Il est aussi organisé des challenges et compétitions au niveau régional et national dans le cadre des sports universitaire et scolaire (UGSEL, UNSS et FESU). L'UNC est affiliée à la FFA.

Le Paddle ou SUP (Stand Up Paddle hors vague) consiste à la navigation sur une planche de surf avec dérive, debout grâce à l'utilisation d'une pagaie.

Des challenges et compétitions nationales et internationales sont organisés autour de cette pratique technique par la FFS (Fédération Française de Surf). Il n'existe pas à ce jour de Comité Départemental et Régional ou de Ligue régionale de SUP. Il peut être organisé des challenges et compétitions au niveau régional et national dans le cadre des sports universitaire et scolaire (UGSEL, UNSS et FESU). L'UNC est affiliée à la FFS.

Article 2 : Définition de la pratique de l'ergomètre

L'ergomètre est une machine à ramer spécifique qui reproduit le mouvement de l'aviron, encore appelé « aviron indoor » (ou rameur d'intérieur). Cette pratique sportive est utilisée à l'UNC pour l'entraînement des rameurs et l'amélioration des conditions cardiaques. Il est organisé des challenges au niveau régional, national, international organisé par le FFA et la Ligue régionale des Hauts de France d'Aviron. L'UNC peut également proposer des licences aviron Indoor à titre individuel et hors licence aviron (section Aviron Indoor)





AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

Article 3 : Définition de la pratique de l'Handi-Sport et de l'Handirowing

Il s'agit de la pratique des sports nautiques adaptés à l'handicap physique ou mental.

L'aviron adapté aux personnes à mobilité réduite ou à handicap moteur ou mental.

La pratique du SUP adapté aux personnes à mobilité réduite ou à handicap moteur n'est pas autorisée.

Ces pratiques nécessitent des embarcations adaptées aux différents types d'handicap. La pratique de ces sports nécessite des compétences d'encadrement et des matériels spécifiques pour assurer l'activité dans les meilleures dispositions de sécurité. Il existe des challenges et compétitions régionales, nationales et internationales organisées autour de ces pratiques en association avec la FFA, la FFS, la Fédération Française Handi Sport (FHS) et la Fédération Française des Sports Adaptés. L'UNC est affiliée à la FHS.

Article 4 : Affiliation de l'UNC aux Fédérations Sportives

L'UNC est affilié aux Fédérations sportives suivantes :

- FFA: Fédération Française d'Aviron
- FFS: Fédération Française de Surf
- FHS: Fédération Française Handi Sports

Les conditions d'affiliation à la FFA et à la Ligue régionale d'Aviron sont décrites en *Annexe 01* du présent RI (Art. 4 et 5 du RI de la Ligue des Hauts de France d'Aviron).

L'UNC paie une cotisation annuelle d'affiliation à la FFA ainsi qu'à la Ligue régionale d'Aviron et au Comité Départemental d'Aviron qui regroupe les différentes sociétés d'aviron du Nord au sein de la Ligue régionale. Cette cotisation est payée pour la durée de la saison sportive du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année (dernier délai 31 décembre pour la FFA et 31 octobre pour la Ligue régionale). En cas de non-paiement l'affiliation de l'UNC est suspendue pour une durée maximale de trois (3) ans, au-delà l'association est radiée (Art. 7 du RI de la Ligue régionale d'aviron).

L'UNC paie une cotisation annuelle d'affiliation à la FFS. Il n'existe pas à ce jour de Ligue Régionale de Surf ou SUP, ni de Comité Départemental ou régional associés. Dans le cas de la création de ces structures, l'UNC serait automatiquement membre et paierait une cotisation annuelle.

La cotisation annuelle payée à la FFS est basée sur l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. En cas de nonpaiement l'affiliation de l'UNC est radiée.

Article 5 : Les couleurs de l'UNC – la charte graphique et droits de propriété

Les couleurs de l'UNC sont définies par une charte graphique mise en *Annexe 02* de ce RI.

La charte graphique de l'UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI met en avant son passé et son futur au travers de trois logos utilisables :

- Le premier représente **le logo historique du club** sur fond blanc avec une encre entrecroisée de deux pelles d'aviron, un blason central représentant l'aigle à deux têtes du blason de la ville de Cambrai surmonté d'une couronne crénelée. L'ensemble est cerclé d'une bande marquée au nom de l'Union Nautique de Cambrai. Les couleurs de ce logo sont celles d'origine, bleu. Le fond de ce logo peut être utilisé en couleur blanche ou en couleur turquoise selon la charte de couleur de l'association. Aucune mention « Aviron » n'est représentée.
- Le second représente le logo moderne du club sur fond blanc avec un bateau couple en double de fond bleu, marqué par les initiales « UNC » en grand sur fond noir. Sur le pourtour circulaire du logo est marqué en encre noire, en haut du bateau le nom « Union Nautique de Cambrai » et en bas du bateau le nom « Aviron ». ce logo est



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

réservé à la communication de la section Aviron. Le fond de ce logo peut être utilisé en couleur blanche ou en couleur turquoise selon la charte de couleur de l'association.

- Le troisième logo est dédié à la communication de la section SUP de l'UNC. Ce logo non constitué est proposé par le comité de direction et est validé par l'Assemblée Générale.
- Le cachet officiel de l'UNC est le logo historique du club sur fond blanc. (ANNEXE 02)
- Les logos et cachets ne peuvent être modifiés ou utilisés sont l'accord préalable de l'Union Nautique de Cambrai avec validation de l'Assemblée Générale.

Le logo historique (sur fond blanc ou turquoise) est systématiquement présent sur tous les documents de l'association utilisés par les membres du Comité de Direction ou d'Administration.

TITRE 2

Organisation de l'UNC

Article 6 : Dispositions générales

Compte-tenu des conditions d'affiliation de l'association auprès des différentes Fédérations Sportives, l'impact des fédérations sur la vie du club est important. Notamment, la FFS, la FFA et la Ligue régionale d'Aviron (voir Art. 4 du RI) ont un droit de regard sur l'organisation et le fonctionnement de l'UNC pour peu que cela ne soit pas conforme aux dispositions et aux intérêts des structures (voir Titre 5 Art.13 et Art.16 des Statuts de l'UNC).

Toutefois, l'UNC est libre de s'organiser et de fonctionner dans le cadre de ces dispositions.

(voir RI de la Ligue régionale d'Aviron)

Article 7: Assemblées Générales (AG) de l'UNC

L'Assemblée Générale de l'UNC a pour objet de présenter à l'ensemble des membres qui la compose, aux collectivités locales et autres personnes extérieures, le bilan de l'activité de la saison sportive écoulée réalisée par l'équipe dirigeante en place. Le Président présente son rapport moral, le Trésorier expose la situation comptable de l'association, le Secrétaire général expose les réunions qui se sont tenues lors de la saison écoulée, les VP exposent le bilan de l'activité de leur commission dont ils ont la charge d'animer et les entraineurs exposent les résultats sportifs de la saison, les vérificateurs aux comptes exposent leurs remarques suite à l'analyse qu'ils ont réalisé au regard des pièces qui leur ont été fournies.

Le type d'AG mise en œuvre à l'UNC et leur fonctionnement sont décrits au Titre 2 - Articles 5 à 7 des Statuts de l'UNC.

L'AG Ordinaire de l'UNC élit pour six (6) ans les membres du Comité de Direction et le Président de l'association (Statuts UNC Titre 3 Art. 8 et Titre 4 Art. 11).

Article 8 : Comité de Direction (CD) ou d'Administration (CA) de l'UNC

L'UNC est administrée par un Comité de Direction (CD) (Statut UNC Titre 3 – Art. 8 à 10).

Les conditions de mise en place et de fonctionnement sont décrites dans les statuts de l'UNC. Le CD comporte au maximum dixhuit (18) membres et douze (12) membres au minimum élus pour six (6) ans de façon à couvrir au minimum une olympiade d'été et préparer la suivante (*Annexe 06* du RI).

Ses membres sont renouvelables par tiers tous les deux ans selon le principe du FIFO (First In, First Out); sauf le premier renouvellement au démarrage du cycle de 6 ans (voir statut Titre 3 - Art.8.4). Un tableau de renouvellement est tenu à cet effet dans le cadre du Règlement Intérieur (*Annexe 03* du RI).



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI — Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

Le CD se réunit au moins quatre (4) fois par saison sportive (*Annexe 04* du RI) pour passer en revue tout ou partie des actions inscrites au plan de développement de l'UNC élaboré de façon quadriennale par le CD. Il donne des directives et prend les décisions permettant de redresser la situation si la tendance des objectifs fixés en début de saison n'est pas respectée.

Chaque CD permet de présenter la situation comptable de l'association et de s'assurer de la possibilité d'engager les actions prévues au plan de développement.

La planification et l'ordonnancement des CD sont inscrits sur le calendrier des sites internet de l'UNC.

La convocation au CD s'effectue au moins par courriel (mail) ou courrier simple quinze (15) jours avant la date la réunion (voir Statut UNC Titre 3 – Art. 9-1).

Article 9 : Réunion de Bureau et de Bureau restreint de l'UNC

Le Bureau et le Bureau restreint sont définis dans les statuts de l'UNC : Titre 4 – article 11.

Le **Bureau** est composé de membres du Comité de Direction ou d'Administration et ne peut dépasser un nombre de personnes supérieur à la moitié de l'effectif minium du Comité de Direction ou d'Administration; il est composé du Président, éventuellement du Trésorier et du Secrétaire Général, et de maximum trois Vice-Présidents éventuels ainsi que sur invitation, les entraîneurs et de l'éducateur spécialisé aviron DE. Il a pour fonction de **traiter des actions opérationnelles** et notamment de vérifier que tous les besoins sont bien mis en œuvre pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité des installations et du matériel.

Le bureau se réunit au minimum **une fois par mois** à date fixe. Un calendrier de tenue des réunions du Bureau sont mis sur les sites internet de l'UNC. Les convocations sont donc annuelles avec respect du calendrier et rappel de réunion par courriel (mail) par le Président ou le Secrétaire Générale.

Les décisions sont prises par le Président en concertation avec les membres du Bureau.

Le Bureau restreint est composé du Président, du Trésorier et du Secrétaire Général.

Il a pour fonction de **traiter des actions administratives et financières**, et notamment de vérifier que tous les besoins de financement sont bien pourvus, que les demandes de financement ont bien été réalisées, d'évaluer la probabilité des ressources et de piloter le budget général et les budgets intermédiaires mis en place pour chaque action financée par des subventions publiques

Le bureau restreint se réunit régulièrement.

Les convocations sont faites par courriel (mail) par le Président ou le Secrétaire Générale au moins trois (3) jours avant la réunion ou peuvent se faire dans l'urgence.

Les décisions sont prises par le Président en concertation avec les membres du Bureau restreint.

Article 10: Fonctionnement en Commissions (voir Statuts UNC Titre 4 – Article 12)

Le principe des commissions est défini aux Statuts de l'UNC Titre 4 – Article 12. Il s'agit d'un outil à disposition du Comité de Direction et du Président pour gérer au mieux les actions à mener (*Annexe 05* du RI).

Ces commissions sont présidées et gérées par les chacun des VP élus. Chaque VP peut présider et gérer une ou deux commissions différentes.

Les commissions sont généralement ouvertes à tous les membres bénévoles de l'association pour peu qu'ils soient à jour de leur cotisation, quelle que soit la nature de la cotisation.

Certaines commissions stratégiques sont obligatoires, mentionnées dans les statuts, et se tiennent en comité restreint.



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

Le présent RI définit la liste des commissions restreintes et non restreintes en *Annexe 05*, ainsi que les personnes autorisées et la fréquence des réunions. Les dates restent à l'initiative des VP.

Article 11: Rémunération (voir Statut UNC Titre 1 – Art. 3-5 et Titre 3 – Art. 8-6)

L'exercice des fonctions élues de Président, de membre du Comité de Direction, de membre du Bureau ou du Bureau restreint, ou de représentant de l'association à l'assemblée générale de la Ligue régionale d'aviron ou du Comité Départemental d'Aviron ne peut donner lieu à rémunération.

Ces fonctions sont incompatibles avec l'exercice d'un emploi rémunéré au service de l'association, d'une fédération, d'une ligue ou d'un comité départemental.

Seul peut être salarié, le personnel recruté par l'association pour assurer des fonctions définies selon les codes Rom (secrétaire, agent de développement, entraîneur,).

Pour les membres salariés, la politique de rémunération est conforme au Code du Travail et de l'article L3332-17-1 du code du travail, ainsi que de la convention collective nationale du sport (CCNS).

Article 12: Locaux de l'UNC

Les locaux de l'UNC n'appartiennent pas à l'UNC mais à la ville de Cambrai. L'UNC en a l'usage sans en payer de loyer. L'UNC n'a donc pas à payer de taxe diverses relatives aux locaux. Les fluides et énergies ne sont pas mis en charge dans les comptes de l'association.

Le siège social et le siège administratif de l'association ne sont pas obligatoirement dans les locaux d'activités sportives de l'association. Par décision du Comité de Direction ces sièges peuvent délocalisés. (Voir Article 1.4 des statuts)

L'entretien des locaux est assuré au minimum par les services de la Ville de Cambrai, sauf en ce qui concerne le « Club – House » qui doit être entretenu par les membres bénévoles de l'association.

TITRE 3

Fonctionnement de l'UNC

Article 13: Règles générales – Ethique sportive

L'UNC a pour objet, une vocation sociale et éducative pour les membres adhérents de l'association.

Cette vocation s'exprime dans le domaine de l'éducation, de l'éducation sportive et de l'organisation de manifestation d'utilité sociale. Elle met en avant l'engagement des bénévoles de l'association. (Voir Statut Titre 1 Art.1.2)

Le RI permet ici de définir les quelques outils et règles de management de l'association.

Le fonctionnement de l'UNC est basé sur l'implication des personnes bénévoles, il est donc nécessaire de valoriser le travail réalisé par ces bénévoles de l'UNC pour toutes les tâches qu'ils réalisent.

Cette valorisation peut passer par différents moyens de reconnaissance et notamment la valorisation des acquis et la formation. Le fonctionnement de l'UNC et ces règles de management doivent aussi s'inscrire dans une démarche responsable d'éthique et d'environnement.

Les valeurs morales de partage, de tolérance, de respect, de loyauté, de droiture, d'organisation, d'efficacité et d'exemple doivent s'exprimer à tous les niveaux du club de façon à accueillir et former les jeunes et moins jeunes.





AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

Le code d'Ethique Sportive adopté en 1992 par le Conseil de l'Europe et la charte d'éthique et de Déontologie du sport adoptée par CNOSF en 2012 sont appliqués par l'UNC. L'UNC doit promouvoir le fair-play et encourager la diffusion de bonnes pratiques pour favoriser la diversité dans le sport et pour lutter contre toutes sortes de discriminations.

Chaque adhérent de l'UNC a le droit de pratiquer les activités sportives et d'en tirer satisfaction. L'UNC et l'encadrement, nos membres actifs, sont les garants du respect de ces droits, quelque-soit le niveau de pratique. Le partage et la communication sont donc des valeurs incontournables.

Article 14: Attributions du Président

Le Président de l'UNC (homme ou femme) a pour fonction de faire respecter les règles de fonctionnement et d'éthique que porte le club, aussi bien en interne qu'en externe lors de ses déplacements pour le compte de l'association.

Il est le garant du bon fonctionnement de l'association et s'assure du respect des règles et du RI, qu'il doit repositionner dès que nécessaire

Il ne peut accepter les dérives qui iraient à l'encontre des règles et valeurs portées par le club.

Il s'entoure d'un organigramme opérationnel (Annexe 07 du RI) à même d'appliquer ces règles et valeurs.

Dans ce cadre, le Président de l'association a pour mission, dès son élection, de proposer un plan quadriennal d'orientation et de développement des activités de l'association, dit *PROJET DE CLUB*. Ce plan peut couvrir une période plus large de façon à s'assurer de la continuité et de la cohérence des actions avec le schéma régional et national des olympiades.

Il préside les AG (AGO et AGEO) et procède à la lecture du rapport moral de l'association lors de son AG annuelle (AGO).

Il a également pour mission de représenter et de porter les valeurs de l'association auprès des collectivités locales et territoriales, auprès des institutions éducatives et sportives, ainsi qu'à tous les niveaux des organismes de tutelle avec lesquels l'association est affiliée (Fédération Française d'Aviron, Ligue ou Comité Régional d'Aviron, Fédération Française du Handi-Sport et son Comité Régional, Fédération Française de Surf, etc...).

Il a, par vocation, la possibilité de faire partie des Comités Directeurs de ces institutions sportives régionales et nationales pour intégrer utilement l'association dans le tissu sportif régional et national.

Article 15 : Attributions du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général (homme ou femme) a pour fonction de suivre le fonctionnement de l'ensemble des procédures et processus mis en œuvre au sein de l'association pour assurer la cohésion, la fluidité des informations et des activités. Il procède aux enregistrements des AG et des CD, ainsi que toutes les réunions auxquelles il participe ; il en assure la transcription et la restitution selon les modèles de lettre et de note définis au Bureau restreint (Voir procédure Article A00-0301 de *l'Annexe 00*, ainsi que les *Annexes 09 et 10* du RI). Il vérifie le Quorum et la bonne tenue de chacune des AG et réunion de CD ou de Bureau. Il procède à la restitution du bon déroulement des réunions de CD lors des AG. Il participe au Bureau restreint avec le Trésorier et le Président.

Article 16: Attributions du Trésorier

Le Trésorier (homme ou femme) a pour fonction de suivre la gestion comptable et financière de l'association. Pour ce faire il utilise un format numérique qui lui permet de sortir les comptes d'exploitation annuelle et le bilan annuel de l'association. Il





AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

tient avec le Président les signatures auprès des banques et la tenue des chèques. Il procède à la restitution du rapport financier et budgétaire lors des AG de l'association. Il participe au Bureau restreint avec le Secrétaire Général et le Président.

Article 17 : Organigramme fonctionnel – Accès aux clés et Procurations

La liste des membres du CD (*Annexe 06* du RI) de l'UNC est déposée auprès de la sous-préfecture de Cambrai, elle est renouvelée à chaque AGO élective du CD ; elle est inscrite sur les sites internet de l'UNC.

L'organigramme fonctionnel de l'UNC est en Annexe 07 du RI.

L'accès aux clés des locaux de l'UNC est réglementé. La répartition des clés est décrite en Annexe 27.

Seuls le Secrétaire Général et le Trésorier de l'association ont les procurations du Président pour agir à sa place et retirer en son nom les recommandés et papiers officiels (Art.11.4 des statuts et descriptions des procurations en *Annexe 27 du RI*).

Article 18: Responsabilités

L'association est une personne morale dont la responsabilité est de réparer les dommages qu'elle peut causer à des tiers, et est passible de poursuites pénales en cas d'infractions.

Les membres d'une association peuvent engager sa responsabilité civile :

- soit de façon contractuelle (dans le cadre d'un contrat passé avec l'association, fût-il tacite, où à l'égard des usagers et membres de l'association si celle-ci ne respecte pas ses obligations statutaires). L'association a une obligation générale de sécurité vis-à-vis de l'usager en général avec une obligation de moyens et toujours avec une obligation de résultats si l'usager n'est pas autonome dans son usage.
- Soit de façon délictuelle quand elle cause un dommage indépendamment de tout contrat. Il suffit que la victime établisse un lien de subordination entre la personne fautive et l'association pour que celle-ci soit engagée.

La responsabilité pénale de l'association est engagée dans la mesure ou la loi prévoit cette responsabilité, ou si l'infraction est imputable à l'association (commise pour le compte de l'association). Cette responsabilité pénale conduit en général à la dissolution de l'association.

Le bénévolat réduit la responsabilité civile des dirigeants d'une association, mais le dirigeant d'une association est mandataire responsable des fautes commises dans sa gestion. A ce titre, l'association peut demander réparation pour les fautes commises par le dirigeant.

Les dommages causés par le dirigeant, aux membres ou à des tiers de l'association, ne l'engage pas directement puisque celui-ci n'est que le mandataire de l'association et n'est donc pas personnellement responsable. Toutefois le dirigeant peut être sanctionné dans le cas de fautes graves ayant concouru à la mise en redressement ou à la liquidation judiciaire de l'association. Il est donc important d'être strict sur le respect des règles légales.

La responsabilité pénale du dirigeant sera engagée directement s'il est établi qu'il a créé, ou contribuer à créer, la situation à l'origine du dommage ou qu'il n'a pas pris les mesures permettant de les éviter.

La responsabilité des infractions incombe au Président ce qui n'exclue pas la responsabilité de l'association. Les délégations de responsabilité au sein de l'association sont donc importantes à maîtriser et le respect des règles légales et de sécurité sont obligatoires.

Article 19 : Sécurité et Document Unique

Compte-tenu du point précédent sur la responsabilité directe du Président de l'association





AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

Il ne peut en aucun cas être effectué des pratiques sportives ou activités qui ne soient pas réalisées dans le respect total de la sécurité des personnes usagers et des matériels. Tout enfreint aux règles et directives du Président et du présent Règlement Intérieur pourra être considéré comme « faute grave » et sera passible de sanctions et d'exclusion de l'association.

La pratique d'une activité sportive en solo est interdite dans l'enceinte du club et sur le canal. La pratique de l'activité sportive en salle de musculation doit se faire avec un accompagnateur.

Les membres bénévoles actifs, salariés de l'association et éducateurs extérieurs DE délégués à l'association ont pour devoir de veiller au bon respect et à la bonne application de ces règles et du Règlement Intérieur de l'association.

Le DUR (Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels), décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, devient un outil obligatoire pour toute structure employant des salariés, quelque soit le statut. L'UNC doit mettre en place le DUR selon la circulaire n°6 de la direction des relations du travail du 18 avril 2002. (*Annexe 26* de ce RI).

Article 20 : Gestion Budgétaire – Financements et Ressources

L'ensemble des actions de l'association UNC est gérée en plan comptable avec un outil informatique approprié et permet l'édition d'un compte d'exploitation et d'un bilan annuel (*Annexe 25* du RI).

À partir du 1^{er} janvier 2015, la **gestion comptable de l'UNC est basée sur l'année civile**, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La **pratique budgétaire** est appliquée pour l'ensemble des activités de l'UNC mais également, et **obligatoirement, pour chacune des actions spécifiques** qui font l'objet d'une subvention fléchée.

Il ne peut y avoir de transfert de subvention vers d'autres activités pour lesquelles ladite subvention n'aurait pas été attribuée. Les sources de subvention utilisée sont traditionnellement le CNDS – les subventions locales de la ville de Cambrai et de la Communauté d'Agglomération de Cambrai – le Conseil Général du Nord – le Conseil Régional.

L'UNC peut rechercher d'autres sources de financement dont des fonds privés par du partenariat et du mécénat. Le partenariat (parrainage) est pratiqué par l'UNC lors de chaque manifestation comme les Régates de Cambrai. Ce partenariat fait l'objet d'une règle précise déclinée à trois niveaux en partenaire d'Or, d'Argent et de Bronze qui donnent droit à de la communication sur les supports de l'UNC et à des prestations de contrepartie.

Une fiche de **Partenariat** et une fiche de **Mécénat** ont été adoptées par l'UNC (**Annexe 08** de ce RI) qui définissent les modalités de donation et d'échange entre l'UNC et le partenaire. Les tarifs pratiqués pour le Partenariat sont en **Annexe 08** et la participation financière au Mécénat est libre. Ces Fiches sont régulièrement mises à jour et téléchargeables sur le site internet de l'UNC.

Article 21: Tarifs – Cotisations et Adhésion

Le Tarif des cotisations et les adhésions sont traités dans la procédure A00-03. Voir Article A00-0304 du RI et Annexes 14 à 16.

Article 22: Fautes graves

Si les valeurs d'éthique et de déontologie propre aux activités sportives, les règles de sécurité et le présent RI ne sont pas respectées par quelque membre que ce soit de l'UNC, une règle de sanctions avec des critères de niveaux de gravité a été



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

élaborée. L'attribution des sanctions ne peut être individuelle, elle fait obligatoirement l'objet d'une réunion spécifique au sein du Bureau ou du Comité de Direction pour définir la gravité des fautes et de la sanction attribuée.

La gestion des fautes graves fait l'objet de la procédure A00-03. Voir Article A00-0305 du RI et Annexe 18.

Article 23 : Perte de l'Adhésion et de la Licence d'une pratique sportive (Art 3-6 des Statuts)

La délivrance des licences des Fédérations affiliées ne peut être refusée que par décision motivée de la fédération concernée :

- A toute personne qui ne remplirait pas les conditions requises par les règlements de la fédération.
- A toute personne coupable d'acte portant gravement atteinte à l'honneur ou à la probité ou dont le comportement aurait été de nature à discréditer la fédération ou le sport pratiqué en général.
- A toute personne radiée ou ayant été condamnée à une suspension de licence en cours par décision d'un organe disciplinaire de la fédération concernée.

La perte de la licence de la Fédération concernée n'entraîne pas systématiquement la perte de l'adhésion à l'UNC, sauf si la personne fait également l'objet d'une sanction disciplinaire de troisième niveau au sein de l'UNC (voir Art.A00-0305, Annexe A00-03 et *Annexe 18* du présent RI). La perte de la licence d'une Fédération sportive entraîne de fait l'interdiction de la pratique du sport de la Fédération concernée.

Article 24: Assurances

L'UNC, par affiliation aux Fédérations sportives, bénéficie de l'appui des services mis en œuvres par ces fédérations, notamment en matière d'assurance des pratiques sportives ou d'organisation de manifestations sportives, selon les modalités d'accord entre les assureurs et les fédérations.

La MAIF est partenaire de la FFA. Cette dernière a souscrit une assurance responsabilité civile qui est comprise dans chaque licence prise auprès de la FFA. Les membres de l'UNC licenciés FFA bénéficient donc de cette assurance de responsabilité civile. ALLIANZ assurance est partenaire de la FFS. Cette dernière a souscrit une assurance responsabilité civile et de garanties individuelles accidents qui sont comprises dans chaque licence prise auprès de la FFS. Les membres de l'UNC licenciés FFS bénéficient donc de cette assurance de responsabilité civile et garanties individuelles accidents.

L'UNC a par ailleurs assuré l'ensemble de son parc matériel auprès de la MAIF ainsi que ses dirigeants dans la pratique de leur fonction (assurance juridique), notamment une assurance « mission » pour l'usage des véhicules personnels de quelques encadrants de l'UNC.

Toutefois, les membres de l'UNC licenciés et non licenciés ont intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique sportive. Les assurances « famille » couvre en principe ce type de dommages.

Les locaux de l'UNC appartiennent à la ville de Cambrai et ne font pas l'objet d'une assurance « habitation » prise par l'UNC.

Article 25 : Ouverture des activités aux pratiquants non licenciés

L'UNC peut avoir des pratiquants et adhérents non licenciés aux Fédérations Sportives affiliées selon les dispositions suivantes :

- Soit une radiation de licence d'une Fédération Sportive qui n'entraîne pas de radiation de l'adhésion UNC (Art 3-6 des Statuts).
- Soit une simple adhésion à l'UNC sans licence sportive (Art 3-6 des statuts).
- Soit la pratique d'un sport nautique autorisée par une Fédération Sportive affiliée qui ne nécessite pas de licence.

Dans ce dernier cas, la FFA délivre deux sortes de Titres (et non pas licence) :



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

Le Titre Initiation (TI) valable une journée. Il permet la participation à toutes les activités de la fédération, à l'exception de la compétition tout en bénéficiant des garanties d'assurance prévues dans le contrat national souscrit par la fédération auprès de la MAIF.

Il peut être délivré par les associations affiliées comme l'UNC.

- Le **Titre Scolaire et universitaire** (TS et TU) valable pendant toute la durée du cycle pendant lequel se déroule l'activité. Il est réservé aux élèves et étudiants scolarisés dans un établissement scolaire ou universitaire et délivré dans le cadre d'une convention signée entre l'établissement et la structure accueillante. Ce titre ne permet pas de bénéficier des garanties d'assurance prévues dans le contrat national souscrit par la fédération auprès de la MAIF.

Il peut être délivré par les associations affiliées comme l'UNC.

L'UNC achète ces titres par paquet pour les utiliser au fur et à mesure des besoins.

Dans ce dernier cas, la FFS délivre ne délivre pas de licence ou de titres, mais autorise la pratique pour initiation.

Article 26: Gestion de l'Image et Communication

Dans le cadre de la protection informatique des données personnelles et des libertés, chaque personne possède le droit de s'opposer, quelle que soit la nature du support utilisé, à la reproduction et à la diffusion sans autorisation expresse de son image. L'autorisation de la captation ou de la diffusion de l'image d'une personne doit être expresse et suffisamment précise. Dans le cas d'image prises dans les lieux publics, seule l'autorisation des personnes qui sont reconnaissables et prises individuellement est nécessaire. Dans le cas d'une capture de l'image d'une personne au vu et au su de ladite personne sans que celle-ci s'y soit opposée, le consentement de celle-ci est présumé.

Tout licencié consent et accorde gratuitement à l'UNC, à la ligue concernée et à la fédération sportive concernée le droit d'utiliser, directement ou indirectement, son image sur tous supports (tels que des photographies et des enregistrements visuels) et par tous les moyens (tels que des retransmissions télévisées et des diffusions sur le réseau internet) en relation avec les manifestations organisées par l'UNC, la ligue ou la fédération pour la promotion de cette dernière et ce, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative à ces supports.

Pour ce faire, tous les pratiquants licenciés de l'UNC signent lors de l'adhésion un extrait du RI (Art. 35 du RI) en *Annexe 09* du présent RI, stipulant une attestation de droit à l'image pour l'UNC lors de prise de photos ou de vidéo dans le cadre de la pratique de l'aviron sur le site de l'UNC ou lors de manifestations sur site ou extérieures. Cette autorisation est sans limitation de durée et est donnée à titre gracieux à l'UNC. Les pratiquants signataires de ce document ne peuvent refuser ce droit à l'image.

La communication pour l'UNC est un lien social important entre les usagers adhérents et les membres actifs qui font vire le club. Plusieurs organes internes peuvent être mis en œuvre pour faciliter ce lien social et résoudre les malentendus et les conflits éventuels. Ces organes évolutifs, en place ou à mettre en place, sont les suivants :

- UNC News et Forum sur les sites internet de l'Union Nautique de Cambrai (voir ci-dessous)
- Sites internet:
 - o UNC: <u>www.union-nautique.fr</u>, <u>www.union-nautique.com</u>
 - o Aviron: www.aviron-cambrai.com, www.aviron-unc.clubeo.com
 - o SUP: www.paddle.eu.com
- Boîtes courriels (mail)



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

UNC: contact@union-nautique.fr, prénom.nom@union-nautique.fr

o Aviron: contact@aviron-cambrai.com, prénom.nom@aviron-cambrai.com

SUP: contact@paddle.eu.com, supcambrai@paddle.eu.com, paddle@paddle.eu.com

Facebook : https://fr-fr.facebook.com/UN.Cambrai

- Autres supports de médias internes ou externes, seulement autorisés par le Président et/ou le Comité de Direction de l'UNC.

Article 27: Le HandiSport

L'UNC souhaite développer la pratique de l'aviron pour les personnes à mobilité réduite et à handicap moteur ou mental. Pour ce faire, l'UNC est affilié à la FHS (Fédération Française du HandiSport). Toutefois, cette activité nécessite des compétences spécifiques et des matériels adaptés. L'UNC a procédé à l'acquisition de ce matériel spécifique dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Un programme de formation du personnel est mis en place, la recherche de compétences spécifiques également avec la mise à disposition d'un éducateur spécialisé DE.

Dans ce cas précis d'activité où les adhérents concernés ne sont pas autonomes, l'accueil de ces adhérents à mobilité réduite ne peut se faire sans respect total des règles de sécurité. Le Président refusera toute pratique qui ne pourra pas se faire selon ces règles.

La procédure A00-0315 concerne la pratique de l'Handirowing à l'UNC, voir Annexe A00 du RI

Article 28: Référentiel Sportif – Encadrement Sportif initiation (Ecole d'Aviron) et compétition (Pôle Compétition)

Un référentiel sportif est élaboré par l'équipe éducatrice et sportive de l'UNC, autour de bénévoles formés et compétents et de professionnels des disciplines sportives proposées par l'UNC.

Ce référentiel sportif fait l'objet d'une constante mise à jour de façon à s'assurer que les pratiques soient bien adaptées au public rencontré

Le référentiel sportif est présenté en ANNEXE 21 du présent RI.

L'encadrement sportif de l'UNC (initiation et compétition) fait l'objet de la procédure A00-0307 à A00-0310, voir **Annexe A00** du RI.

Il est absolument nécessaire que l'encadrement sportif respecte la vie privée du sportif encadré au sein du club. Il n'est notamment pas souhaitable qu'il y ait collusion, pour un même pratiquant, entre le fait d'encadrer le sportif au sein du club et le fait d'avoir sur ce sportif d'autres responsabilités d'encadrement dans sa vie privée, scolaire notamment.

Article 29: Formation

L'UNC se doit de promouvoir le bénévolat et de le valoriser. La formation des bénévoles est une composante de cette valorisation. La formation à l'UNC fait l'objet de la procédure A00-0311, voir **Annexe A00** du RI.





AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884—Agrément J&S 19,788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

Article 30 : Relation avec les Ligues Régionales et Comités Départementaux ou Régionaux

L'UNC se doit de tenir des relations régulières et construites notamment avec la Ligue ou le Comité Régional d'Aviron, ainsi qu'avec le corps d'arbitrage des Ligues. Dans la mesure du possible, les membres du Comité de Direction et le Président doivent participer activement aux travaux des Ligues de façon à tenir l'UNC proche des instances décisionnelles de la Ligue régionale d'Aviron et de la Fédération et maintenir une visibilité constante de l'UNC auprès des autorités de tutelle.

La même démarche est à mettre en place lors de la création de Comités Régionaux, et notamment lors de la création de la Ligue Régionale de Surf ou Paddle ou de Comités Régionaux de Surf ou Paddle.

Article 31 : Educateur Sportif Spécialisé DE

La ville de Cambrai met à disposition de l'UNC un Educateur Sportif Spécialisé Aviron, cette mise à disposition fait l'objet de la procédure A00-0312, voir *Annexe A00* du RI.

Article 32: La pratique UNSS et UGSEL

L'UNC doit démultiplier les activités de promotion et de recrutement de rameurs (aviron). Dans ce cadre il doit mettre en place un programme d'initiation à l'aviron et à la compétition avec les sections UNSS ou UGSEL des collèges et lycées cambrésiens. Ce programme fait l'objet de la procédure A00-0313 de *l'Annexe A00* du RI.

Article 33 : Le sport de compétition

Art-33-01 Pôle compétition Aviron

L'ensemble des rameurs de l'UNC, pratiquants la compétition au niveau régional, au niveau de l'équipe de la Ligue et au niveau national, est intégré dans le « Pôle Compétition » de l'UNC qui fait l'objet de la procédure A00-0309 et A00-0314, voir *Annexe* **A00** et **Annexe 22** du RI.

Article 34 : Priorité d'actions

Chaque adhérent, chaque sportif a le droit à trouver satisfaction dans son inscription au sein de l'UNC.

Trois sections sportives se partagent l'activité générale du club :

- La section aviron
- La section aviron indoor
- La section Stand Up Paddle hors vague (SUP)

Quatre composantes majeures se partagent l'activité générale du club :

- Les jeunes sportifs en initiation
- Les compétiteurs en optimisation de performance
- Les loisirs
- Les sportifs à mobilité réduite et à handicaps

Chaque section et composante doit se développer au sein du club en harmonie et en complémentarité. L'équipe dirigeante du club doit assurer et organiser cette complémentarité. Toutefois compte-tenu de la filiation naturelle de l'UNC à la FFA, en cas de conflit entre ces sections et composantes, la première **priorité d'action** est donnée **aux compétiteurs aviron et automatiquement au jeunes en initiation**. Cette priorité d'action de l'UNC justifie l'inscription statutaire du Pôle Compétition dans les commissions obligatoires (Titre IV Art. 12.2 des statuts) et s'inscrit dans la procédure « Pôle compétition » (*Annexe A00* - Art.A00-0309 du présent RI). Cette priorité d'action s'applique **obligatoirement** à l'utilisation du matériel sportif et connexe de l'UNC.





AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

La seconde priorité d'action est la nécessité de développer en permanence le **recrutement de masse** permettant d'alimenter le pôle compétition et les ressources de l'association.

Article 35 : RI du pratiquant et du pratiquant à mobilité réduite ou handicapé

Le RI des pratiquants sportifs est un document A4 adjoint à la fiche d'inscription des adhérents en début de chaque saison et qui doit être signé par l'adhérent de façon à valider toutes les consignes de RI et de sécurité le concernant dans sa pratique du sport choisi et des activités sportives connexes.

Ce « RI du pratiquant » reprend l'essentiel des consignes de sécurité et certains éléments du présent RI concernant l'éthique du sport. Le « RI du pratiquant » est téléchargeable sur le site de l'UNC et est en *Annexe 09* du présent RI.

Article 36 : Statut et Règlement du Salarié de l'association

Le salarié de l'UNC est un membre à part dont les statuts sont définis par le code du travail et par la Convention Collective Nationale du Sport (CCNC V012015).

Le salarié bénéficie d'un contrat de travail selon la Convention Collective Nationale du Sport et d'une définition de poste précise pour les actions qu'il a à réaliser. Son financement peut être aidé, notamment par l'état au travers du CNDS. La gestion du salaire est tenue précisément par le trésorier et le Président de l'association sur un compte séparé. Cette gestion peut être réalisée par un prestataire externe à l'association.

Le statut de salarié de l'association ne permet pas d'être électeur ou membre du Comité de Direction, ni de devenir Président de l'association. (Voir Statut Article 3.5).

Le salarié est redevable d'une adhésion ou cotisation à l'association qui donne droit au minimum à la carte du club et à la licence du sport enseigné, mais il ne peut prétendre à tous les droits et services de l'association au même titre que les autres adhérents. Le salarié est automatiquement membre bénévole de l'association sur son temps libre (hors travail).

Le Comité Directeur de l'association peut décider d'attribuer gratuitement une adhésion annuelle partielle ou totale hors carte club (une section sportive ou toutes les sections sportives) au salarié qui ne peut pour autant devenir membre actif de l'association.

Par définition, le salarié doit respecter et faire respecter les règles d'éthiques et le RI de l'association par un engagement personnel mis en *Annexe 23* du présent RI.

TITRE 4

Autres Règlements - référentiels et Procédures

Les autres règlements, référentiels et procédures utilisés ou développés au sein de l'UNC sont mis en Annexe 00 de ce RI.

TITRF 5

Modifications du RI

Article 37: Modifications conventions – référentiels et procédures UNC





AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI — Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

Les conventions, référentiels, procédures, plaquettes promotionnelles et plans de développement de l'UNC sont du ressort du CD sur proposition du bureau restreint et sont présentés lors de l'Assemblée Générale (AGEO) pour approbation.

Article 38: Processus de modifications du RI

Le RI est conçu de façon à permettre facilement son évolution. Tous les éléments susceptibles de modifications qu'elle qu'en soit la fréquence sont portés en Annexe du RI. Les différents articles du RI détaillent les points importants en support des statuts de l'association qui ne sont pas soumis à modifications fréquentes.

Le Règlement intérieur ne peut être validé et modifié que par le Comité de Direction et par l'AG de l'association (AGEO) à chaque modification de statuts.



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 00 au RI

AUTRES REGLEMENTS – REFERENTIELS ET PROCEDURES

Article A00-01: Autres Règlements

Il s'agit des règlements de la FFA et de la FFS

- 1 Règlement disciplinaire
- 2 Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage
- 3 Règlement financier
- 4 Règlement médical
- 5 Règlement relatif à la sécurité. Pratique en eaux intérieures,
- 6 Règlement relatif à la sécurité. Pratique maritime
- 7 Règlement de la formation
- 8 Code des régates et Code des régates en mer
- 9 Code des compétitions d'aviron indoor
- 10 Règlement de l'arbitrage
- 11 Règlement des mutations
- 12 Règlement des championnats et critériums

Article A00-02: Autres référentiels

- Référentiel FFA « Coupe de France »
- Référentiel FFA « Formation »
- Référentiel FFA « arbitrage »
- Référentiels fédéraux à disposition des associations et soumis à l'accord du Président de la Ligue avant présentation à la FFA : demande de label pour les associations, demande de labellisation d'une randonnée. (*Annexe 28*)
- Référentiel FFA convention scolaire (Annexe 29) et référentiel accueil des ACM et centres de loisirs (Annexe 30).
- Référentiel FFA titres initiation (Annexe 31).

Article A00-03: Procédures

Article A00-0301 : Principes Généraux

Un certain nombre de points de fonctionnement sont de nature à être traité par des procédures. Il s'agit notamment des modalités de transmission de l'information au sein du club et du traitement de certaines fonctions dont la liste est ci-dessous traitée dans les articles A00-03à1 à A00-0316.

Les modèles de lettre et de note utilisés en interne pour l'information font partis de ces procédures générales (Annexes 09 et 10 du RI)

Article A00-0302: Ouvertures du club





AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19,788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

Un planning de présence est établi régulièrement tous les mois lors des réunions de Bureau pour assurer la présence d'un encadrement au club les samedis et dimanches. Ces horaires sont renseignés et mis à jour régulièrement sur le site internet de l'association pour chacune des sections sportives.

Article A00-0303 : Déplacements et Frais

Les membres bénévoles actifs de l'association et salariés externes délégués au sein de l'association peuvent, dans le cadre de leur mission au sein de l'association, prétendre au remboursement de leurs frais de mission sous réserve de justificatifs présents associés aux frais, et sous réserve que ces frais ne soient pas déjà remboursés par son employeur.

Ces remboursements de frais s'effectuent selon une fiche établie mise en Annexe 11 du RI. Les fiches portent sur une période précise et doivent être signées par le demandeur, le Trésorier et le Président de l'association.

Article A00-0304: Tarifs – Cotisations et Adhésion

Le tarif de l'UNC est élaboré à chaque CD de juin pour application dès septembre lors du démarrage de la nouvelle saison.

Le tarif est basé sur les différentes pratiques proposées par l'UNC ainsi que sur les différentes licences proposées par les Fédérations Sportives, voir Annexe 12 du présent RI.

Les Tarifs de l'UNC sont définis dans l'Annexe 14 du RI et sont activés sur les sites internet de l'association.

Les Cotisations proposées aux adhérents de l'UNC reprennent les Tarifs de l'UNC élaborés à chaque fin de saison.

Une **fiche d'Adhésion mise en Annexe 15 du présent RI**, et mise à jour en fin de chaque saison, énonce les Cotisations appliquées par l'UNC pour la saison nouvelle.

Cette fiche d'adhésion, spécifique par section sportive, reprend tous les éléments indispensables pour permettre l'inscription de l'adhérent sur le site des différentes fédérations Sportives.

Des attestations nominatives d'inscription (fiche en Annexe 16 du RI) sont adressées à la demande des adhérents leurs permettant de justifier ce que de droit auprès d'organismes financeurs.

Les **personnes habilitées** au sein de l'UNC pour réaliser l'inscription sur le site des Fédérations Sportives sont décrites dans **l'Annexe 17 du présent RI**.

Article A00-0305: Fautes graves

Si les valeurs d'éthique et de déontologie propre aux activités sportives, les règles de sécurité et le présent RI ne sont pas respectées par quelque membre que ce soit de l'UNC, une règle de sanctions avec des critères de niveaux de gravité a été élaborée. L'attribution des sanctions ne peut être individuelle, elle fait obligatoirement l'objet d'une réunion spécifique au sein du Bureau ou du Comité de Direction pour définir la gravité des fautes et de la sanction attribuée.

L'individu à l'origine des fautes, ou les parents s'il s'agit d'un mineur, est informé individuellement par le Président ou d'un VP des sanctions qu'il va encourir et de l'étude de son cas. Si l'individu fait amende honorable et fait des excuses aux personnes concernées, sa sanction, quelle que soit la gravité, est ramenée à une sanction de premier niveau.

Cette règle fait l'objet d'une fiche mise en **Annexe 18 du présent RI**. Elle définit les fautes graves et le niveau de gravité, ainsi que les sanctions encourues.

Article A00-0306: Inventaire

L'association doit tous les ans réaliser un inventaire de son matériel de façon à pouvoir réajuster sa police d'assurance avec son assureur MAIF, ainsi que pour permettre d'évaluer l'état du parc matériel, des besoins et niveaux de réparation, du matériel obsolète. Cet inventaire fait l'objet d'une **procédure** mise en Annexe 18 du présent RI.





AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

Article A00-0307: Encadrement sportif UNC

La pratique de l'encadrement des pratiquants est peu compatible avec une propre activité de pratiquant surtout si celle-ci consiste en un entraînement destiné à des championnats.

Il n'est donc pas autorisé d'allier son propre entraînement à la compétition et l'encadrement de l'entraînement des sportifs pour la compétition. Des dérogations exceptionnelles peuvent être envisagées qui sont débattues au sein du Bureau.

La qualité et l'efficacité des entraînements est une recherche constante d'optimisation.

Le Président de l'UNC se réserve le droit de faire réaliser des audits pour s'assurer que les bonnes pratiques en la matière sont bien mises en application. De même, le rapprochement des entraîneurs de l'UNC avec l'Equipe Technique Régionale (ETR) des Ligues et Fédérations Sportives doit être systématiquement recherché et favorisé.

L'encadrement sportif évolue et il est du devoir de l'UNC d'assurer la relève des entraîneurs existants. Un programme de formation est assuré pour permettre à des jeunes compétiteurs de devenir « Initiateur » puis « Educateur ».

Chaque encadrant sportif (bénévoles ou professionnel) peut assurer toutes les formes d'entraînement possible sous réserve du niveau requis pour la discipline concerné.

Article A00-0308 : Encadrement sportif initiation Ecole Aviron et Pôle Compétition Aviron.

L'encadrement sportif de l'UNC est de trois natures :

- Bénévoles formés à l'initiation et l'encadrement dans la pratique de l'aviron et autres sports.
- Educateur spécialisé Aviron DE mis à disposition par la Ville de Cambrai.
- Educateur(trice) spécialisé(e) animation et sport salarié de l'association.

L'éducateur spécialisé Aviron a en charge l'initiation des jeunes rameurs (Ecole d'Aviron) à la pratique de l'aviron aussi bien auprès des jeunes adhérents du club que des initiations scolaires, collèges et lycées. Il a en charge également la gestion des groupes à l'initiation dans le cadre de contrats spécifiques.

Il a la compétence et la formation sportive nécessaire à la gestion de groupes et de personnes handicapées.

L'encadrement sportif bénévole a en charge le développement de la pratique de l'aviron et l'entraînement à la compétition (Pôle Compétition). Il peut assurer également l'initiation des adhérents Loisirs en cas de nécessité, de façon normale cette encadrement est assuré par un ou des éducateurs spécifiques.

L'entraînement à la compétition des jeunes destinés à concourir en championnat de zone et de France se fait dans le cadre d'un « **Pôle Compétition** » où des moyens spécifiques et des horaires adaptés sont appliqués.

Pour l'efficacité du travail d'entraînement, il est indispensable qu'une transition se fasse entre l'éducateur spécialisé en charge des initiations (Ecole d'Aviron) et l'encadrement bénévole qui développe à la compétition (Pôle Compétition). Cette liaison et cohérence d'action est passée en revue lors des réunions de Bureau. (voir Art. 8).

L'organisation de l'entraînement sportif aviron au sein du club est régie de la façon suivante :



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

- 1) Le démarrage de la pratique sportive de l'aviron peut se faire à l'UNC dès l'âge de huit (8) ans, notamment au travers des activités développées par l'éducateur sportif avec les écoles primaires du Cambrésis.
- 2) De façon à ne pas faire perdurer la pratique sportive de 8 à 12 ans (benjamin) sans développement de la pratique et en attente de l'inscription à des programmes de compétition, il est prévu un Référentiel Sportif et un programme d'initiation et de développement de la pratique de 8 à 12 ans mis en Annexe 23 de ce présent RI.
- 3) L'Ecole d'Aviron assure la formation à la pratique de l'aviron individuel et collectif, de l'ergomètre (courses limitées en 4 par équipe sur 2000m en première année), ainsi qu'à l'apprentissage du code des courses et autres initiations relatives à la pratique de l'aviron.
- 4) Un jeune rameur débutant, quelle que soit la catégorie, effectue au minimum un (1) an de pratique et d'initiation (Ecole d'Aviron). Des cas d'exception peuvent se présenter à l'évaluation croisée des entraineurs de l'Ecole d'Aviron et du Pôle de Compétition.
- 5) Un minime 1 ayant plus d'un an d'Ecole d'Aviron peut passer en Pôle Compétition à l'initiative des entraîneurs selon une évaluation croisée conforme aux règlements de la FFA.
- 6) Les entraînements de l'Ecole d'Aviron et du Pôle Compétition sont inscrits dans le planning d'ouverture du club sur le site internet de l'aviron-Cambrai et sont affichés dans le couloir des vestiaires et mis à la disposition des parents ou tuteurs.
- 7) L'Ecole d'Aviron organise des challenges et compétitions internes ou externes et participent à des compétitions externes
- 8) L'Ecole d'Aviron est à l'initiative des **brevets d'aviron** décernés par la FFA (bronze, argent et or) selon la grille d'évaluation de la FFA mise en place dans le cadre d'une manifestation d'évaluation et d'un contrôle continu obligatoire au sein de l'UNC.
- 9) Un livret de formation « Livret du Rameur » est remis à chaque nouveau rameur en initiation.
- 10) Les benjamins et minimes participent systématiquement au Challenge Jeunes Rameurs (CJR) dans le cadre des programmes de développement de la Ligue d'Aviron du Nord Pas de Calais.
- 11) L'UNC peut être organisateur d'une ou de plusieurs étapes du CJR de la Ligue d'Aviron inscrites sur le planning du club (site internet)

Article A00-0309 : Pôle Compétition UNC-Aviron

L'ensemble des rameurs de l'UNC, pratiquants la compétition au niveau régional, au niveau de l'équipe de la Ligue et au niveau national, est intégré dans le « Pôle Compétition Aviron » de l'UNC.

L'entraînement est sous la responsabilité d'un entraîneur Educateur qui fait partie de l'équipe ETR de la Ligue. Il établit son programme d'entraînement et de formation, ainsi que les moyens techniques nécessaires. Ce programme est présenté en « commission compétition » qui reporte de l'activité au CD de l'UNC.

Le programme d'entraînement est décrit et présenté au CD qui l'approuve, il est annexé (Annexe 21) au présent RI L'objectif est d'optimiser au mieux les moyens pour améliorer les performances des rameurs.

C'est cet objectif de performance, et non pas directement l'entraîneur, qui est évalué en chaque fin de saison par la « commission compétition » et le CD, et de façon aléatoire par l'ETR de la FFA. A l'issue de cette évaluation, des actions correctives sont étudiées et mises en place pour améliorer les performances.

Article A00-0310 : Encadrement sportif initiation Ecole SUP et Pôle Compétition SUP

En rédaction.





AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

Article A00-0311: Formation

L'UNC se doit de promouvoir le bénévolat et de le valoriser. La formation des bénévoles est une composante de cette valorisation.

Les formations proposées concernent essentiellement la pratique de l'aviron, mais sans exclusive ; il peut s'agir de :

- Formation d'initiateur fédéral à la pratique d'un sport nautique (aviron, SUP, indoor)
- Formation d'éducateur fédéral à la pratique d'un sport nautique (aviron, SUP, indoor)
- Formation d'arbitre,
- Formation à la gestion d'une personne à mobilité réduite pour la pratique d'un sport nautique (aviron, SUP, indoor),

Ces formations sont réalisées dans le cadre de la FFA, de la FFS et de la FHS.

Le coût de ces formations est pris en charge par l'UNC, en contrepartie l'adhérent formé s'engage à servir l'UNC sur une période donné dans le cadre d'un **contrat d'engagement** mis en Annexe 19 du RI.

Article A00-0312 : Educateur Sportif Spécialisé DE Aviron détaché par la ville

La ville de Cambrai met à disposition de l'UNC à ½ temps un Educateur Sportif Spécialisé Aviron. Cet Educateur a pour mission de développer sur ce ½ temps les activités aviron auprès des écoles de la ville ainsi que les activités sportives et initiations des jeunes rameurs de l'UNC. En échange la ville met gratuitement à disposition de l'UNC l'Educateur.

Dans ce cadre de contrat partagé, l'UNC se doit de mettre à disposition de l'Educateur tout le matériel nécessaire dont il a besoin pour accomplir sa mission auprès des écoles.

Il est nécessaire que cette mise à disposition d'un matériel fonctionnel soit régulièrement contrôlée. Cela se fait dans le cadre des réunions de Bureau où l'Educateur est invité.

De même l'Educateur est invité aux réunions du CD pour rapporter sur le programme d'initiation qu'il applique aux jeunes recrues de l'UNC.

Des réunions sont tenues régulièrement entre le Président de l'UNC et le Directeur du Service des Sports de la ville pour faire le point sur cette collaboration.

Article A00-0313: La pratique UNSS et UGSEL

L'UNC doit démultiplier les activités de promotion et de recrutement de rameurs. Dans ce cadre il doit mettre en place un programme d'initiation à l'aviron et à la compétition avec les sections UNSS et UGSEL des collèges et lycées cambrésiens.

L'UNC propose pour ce faire un contrat spécifique avec les établissements scolaires et les lycées pour accueillir les élèves dans le cadre d'une activité aviron UGSEL ou UNSS (aviron outdoor et aviron indoor). Un tarif adapté permet également à ces élèves d'adhérer à l'UNC en complément et en dehors des heures des activités UGSEL ou UNSS. Ils peuvent ainsi accéder également aux compétitions des Fédérations concernées (FFA, ...).

L'UNC propose également une AES qui permet de bâtir un programme spécifique éducatif dans au sein de l'établissement scolaire.

Dans la mesure du possible il est important que les EPSA des collèges et lycées soit initialement initiés aux sports proposés par l'UNC afin de renforcer l'encadrement sportif et le cadre sécuritaire lors des pratiques sportives avec les élèves.





AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19,788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

Article A00-0314: Responsabilités en compétition et déplacements

Les compétiteurs en déplacement pour des manifestations et compétitions sportives sont sous la responsabilité directe de l'encadrement de l'UNC accompagnant les sportifs, quelques soient les autres personnes accompagnant. Cette responsabilité porte sur :

- Le respect des bonnes conduites et pratiques par les compétiteurs lors de ces déplacements et des compétitions.
- Le respect par les compétiteurs des autres compétiteurs et des règles de sécurité et d'arbitrage.
- Le respect par les compétiteurs des instructions imposées par l'encadrement ou l'entraîneur.
- Le respect par les parents, ou tuteurs légaux qui accompagnent les compétiteurs, aux mêmes instructions imposées par l'encadrement ou l'entraîneur.
- La non-intrusion des parents, ou tuteurs légaux qui accompagnent les compétiteurs, dans l'organisation et le suivi des compétiteurs mis en place l'entraîneur ou l'encadrement de l'UNC.
- La responsabilité des parents ou accompagnants transportant des compétiteurs dans leur propre véhicule. Ces accompagnants doivent vérifier que leur propre responsabilité est bien prise en charge par leur police d'assurance pour ce cas spécifique.
- La responsabilité spécifique de chaque accompagnant conducteur de véhicule dans les infractions au code de la route et à la sécurité routière. Les PV d'infractions ne peuvent être imputés à l'association.

Article A00-0315 : Pratique de l'HandiSport à l'UNC

En rédaction.

Article A00-0316 : Organisation des manifestations

Une procédure spécifique est mise en place et écrite qui arrête les modalités d'organisation et d'actions des différentes manifestations mise en œuvre par l'UNC, qu'il s'agisse de manifestations à titre sportif et de compétition (Annexe 23 du présent RI), de manifestations ludiques et de loisirs ou de tout autre type de manifestation qui engage l'UNC et les bénévoles du club. Cette procédure peut faire l'objet d'une certification.

Il s'agit notamment de l'organisation des Régates annuelles de Cambrai, des manifestations d'aviron indoor ou d'Open Ergo, et les manifestations sportives dédiées à la confrontation des équipages scolaires ou universitaires.

Article A00-0317: Gestion Comptable (janvier 2017)

Une procédure spécifique est mise en place et écrite qui détermine la tenue des comptes de l'UNC.

Une première tenue des propositions de prestations et de tenue des factures fournisseurs ou clients peut être gérée par un logiciel CRM (type DOLIBAAR ou autre) pour faciliter la tâche des membres du bureau (Président et Trésorier)

La tenue des comptes et bilans s'effectue par le Trésorier(e) sur le **logiciel CDOS CASICO Version 2016** directement en ligne sur le serveur internet de la société SAGESS assurance la maintenance du logiciel.

Le logiciel est adapté à la tenue des comptes de l'association est permet de différencier analytiquement les différentes sections sportives de l'association, ainsi que les actions budgétées (CNDS ou autres).

Les sections déterminées sont :

- Fonctionnement qui ne doit jamais être renseignée



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884—Agrément J&S 19,788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

- UNC Fonctionnement. À cette section sont affectées toutes les dépenses et recettes de fonctionnement général de l'UNC qui ne sont pas spécifiques aux autres sections. (ex. téléphone, internet, fournitures administratives, matériels de sécurité ...). Sur cette section sont uniquement affectées les cotisations bénévoles sans activités sportives et les activités sportives multisports.
- Aviron Cambrai. À cette section sont affectées toutes les dépenses et recettes relative à l'activité aviron et aviron indoor spécifique à l'aviron : tenues, manifestations spécifiques, prestations spécifiques, cotisations spécifiques, déplacements, dotations aux amortissements aviron, ...

Cette section totalise les sections spécifiques :

- o REGATES aviron
- o Actions CNDS spécifiques aviron : Action 1, Action 2, Action 3
- Manifestations Indoor aviron
- QPV

Auxquelles sont affectées les dépenses et recettes spécifiques de ces actions.

Le total dépenses ou recettes de ces différentes sections (Aviron Cambrai + Régates aviron + Actions CNDS aviron + Manifestations indoor aviron forment le **global aviron**

- SUP. à cette section sont affectées toutes les dépenses et recettes relative à l'activité Stand Up Paddle: tenues, manifestations spécifiques, prestations spécifiques, cotisations spécifiques, déplacements, dotations aux amortissements SUP....
 - De même que pour l'Aviron Cambrai, il peut exister un **Global SUP** qui totalisera les différentes sections relatives au SUP
- Indoor Cambrai. À cette section sont affectées toutes les dépenses et recettes relative à l'activité aviron indoor uniquement (ergomètres hors aviron): tenues, manifestations spécifiques, prestations spécifiques, cotisations spécifiques, déplacements, dotations aux amortissements indoor ergomètres, ...
 - De même que pour l'Aviron Cambrai, il peut exister un **Global Indoor Cambrai** qui totalisera les différentes sections relatives à l'Indoor Cambrai.

Pour faire fonctionner cette fonction analytique, il suffit de renseigner à chaque saisie dans le journal les sections concernées pour chaque saisie de dépense ou de recette.

Un seul bilan est réalisé pour l'association, c'est celui de l'UNC. Il n'existe pas de Bilan pour les différentes sections mais uniquement des Comptes de Résultats.

Les éléments comptables renseignées ou calculées sont :

- Le Plan Comptable
- Les sections analytiques
- Le Bilan
- Le Journal
- Le Compte de Résultat : UNC général et par section
- Les Grands Livres Généraux (Compte de Trésorerie, Compte de Bilan, Dépenses, Recettes)
- Un état de rapprochement permettant de rapprocher des comptes bancaires de l'association
- Les archives qui représentent tous les éléments précédents des années antérieures

Les comptes de l'UNC sont basés sur l'année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En chaque début d'année, (après clôture de l'exercice antérieur) il faut saisir au journal :

- Le déficit ou bénéfice du Compte de Résultat de l'année antérieure



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

- Les dépenses et recettes constatées d'avance à la clôture de l'année antérieure mis aux comptes 486 et 487 du bilan
- Les intérêts des placements bancaires (Plan Epargne ou autres)

Saisie du bénéfice ou déficit de l'exercice antérieur, au 1er jour du nouveu Journal :

Résultat déficitaire :

À débiter à créditer Section Montant commentaire 106 Réserves 120 Résultats déficit Affectation du résultat rien

Résultat excédentaire :

À débiter à créditer Section Montant commentaire

120 Résultats 106 Réserves rien excédent Affectation du résultat

Saisie des recettes et dépenses constatées d'avance à l'exercice antérieur, au 1^{er} jour du nouveu Journal :

À débiter à créditer Section Montant commentaire

Compte concerné 6 486 dépenses d'avance concernée montant nature de la dépense

ou

487 recette d'avance Compte concerné 7 concernée montant nature de la recette

Saisie des intérêts de fin d'année de placements bancaires, au 1^{er} jour du nouveu Journal :

À débiter à créditer Section commentaire Montant 512B 761 produits financiers **UNC** fonctionnement Intérêts PE an-1 montant

En chaque fin d'année, (avant clôture de l'exercice) il faut saisir au journal :

- Les dépenses et recettes constatées d'avance pour l'année suivante
- Les investissements à date (si pas déjà fait) et les dotations aux amortissements
- Les amortissements sur subvention
- Les variations de stocks sur inventaire
- Les dotations aux provisions (681) pour salaire ou autres risques
- Les reports de subvention non utilisée sur l'exercice (787)
- Les contributions volontaires en nature (bénévoles)

Saisie des recettes et dépenses constatées d'avance pour l'exercice suivant, au 31 décembre du Journal :

	À débiter	à créditer	Section	Montant	commentaire
	Compte concerné 6	512 A	concernée	montant	nature de la <u>dépense</u>
Puis					
	486 dépenses d'avance	compte concerné 6	concernée	montant	nature de la dépense
Duit	512 A	compte concerné 7	concernée	montant	nature de la <u>recette</u>
Puis	Compte concerné 7	487 recette d'avance	concernée	montant	nature de la recette

Saisie des dotations aux amortissements matériels, au 31 décembre du Journal :

À débiter	à créditer	Section	Montant	commentaire
68154 Dot amor Mat	28154 Amort Mat	concernée	montant	nature de
				l'invecticcement



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

(jj/mm/aa)

Saisie des amortissements aux subventions vs amortissements invetsissements :

Ceux-ci ne peuvent se faire quand relation avec les amortissements aux investissements matériels.

Pour réaliser les amortissements des subventions correspondant aux investissements matériels (CNDS par exemple), il faut entrer la part de subvention correspondante en quotité partielle ou totale à l'investissement matériel en répartissant éventuellement sur différentes actions possibles.

Par exemple:

- o Investissement matériel de 4000€ qui fait lui-même l'objet d'un calcul d'amortissement
- Subvention CNDS partiellement dédiée à l'investissement matériel précédent, à 75% par exemple, mais réparti sur deux actions CNDS différentes 1 et 2 selon la répartition 70%/30% respectivement.
- Le calcul d'affectation de la subvention CNDS sera : Action 1 : 75% x 70% = 52,5% et Action 2 : 75% x 30% = 22,5%, total affectation 75%

Entrée de l'investissement sur les comptes :

À débiter	à créditer	Section	Montant	commentaire
2154 Matériel	512 A banque	concernée	montant	nature de
				l'investissement

(jj/mm/aa) et part

Entrée de la part de la subvention correspondante dans les comptes :

À débiter	à créditer	Section	Montant	commentaire

512 A banque 135 Subv CNDS concernée montant nature de la subvention

vs l'investissement (jj/mm/aa) et part

Dotation aux amortissements matériels sur les comptes : comme précédemment

Reprise de la part de la subvention correspondant à l'amortissement de l'investissement matériel :

À débiter	à créditer	Section	Montant	commentaire
135 Subv CNDS	777 part de Subv am	nortie concernée	montant	Amortissement subv.
				vs l'investissement
				(jj/mm/aa) et part

Voir fichier investissement en annexe 25. Chaque année l'amortissement est repris selon le montant calculé du fichier jusqu'à épuisement de l'amortissement.

Saisie des variations de stocks sur inventaire au 31 décembre du Journal :

Les Stocks gérés sur la compta UNC concernent uniquement les stocks de produits achetés pour la revente :

Le Stock de Combinaisons sportives (aviron ou autres sections)

Les stocks suivants ne sont pas pris en compte sur la compta UNC et font l'objet d'une dépense constatée d'avance en fin d'année en fonction de l'inventaire

- o Le Stock de pochette UNC communication (section UNC fonctionnement)
- o Le Stock de Chaussures ou matériels spécifiques significatifs (aviron ou autres sections)
- Le Stock des Récompenses (coupes et médailles, section UNC fonctionnement)



Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

Annulation du stock initial de l'exercice au bilan pour les produits non mis à la vente

À débiter à créditer Sections Montant commentaire

605 Achats Mat équip 486 Dép d'Avances concernées montant nature du Stock 1

puis

Enregistrement du stock final de l'exercice au bilan pour les produits non mis à la vente

À débiter à créditer Sections Montant commentaire

486 Dép d'Avances 605 Achats Mat équip concernées montant nature du Stock 1

Achat du stock initial de l'exercice au bilan pour les produits mis à la vente (vêtements)

À débiter à créditer Sections Montant commentaire
6071 Achats Pdts revente 512A concernées montant nature du Stock 1

puis

Annulation du stock initial de l'exercice An-1 au bilan pour les produits mis à la vente (vêtements)

À débiter à créditer Sections Montant commentaire

6071 Achats Pdts revente 350 stocks concernées montant nature du Stock 1

puis

Enregistrement du stock final de l'exercice au bilan pour les produits mis à la vente (vêtements)

À débiter à créditer Sections Montant commentaire

350 Stocks 6037 Stocks Pdts revente concernées montant nature du Stock 1

Voir fichier variation des stocks en annexe 19. Chaque année l'inventaire en fin d'année définit la variation des stocks reprise au Journal.

Saisie des dotations aux provisions pour salaires ou autres risques au 31 décembre du Journal :

À débiter à créditer Section Montant commentaire

681 Dot Provisions 151 Provisions UNC fonctionnement montant nature de la dotation

Saisie des reports de subventions non utilisées sur l'exercice au 31 décembre du Journal :

À débiter à créditer Section Montant commentaire

689 Eng Attrib Subv 194 Fonds dédiés Subv UNC fonctionnement montant nature de la <u>Subv.</u>

Saisie des contributions volontaires en nature (bénévoles) sur l'exercice au 31 décembre du Journal :

À débiter à créditer Sections Montant commentaire

86 contr. Vol nature 87 contr. Vol nature concernées montant nature de la <u>Contrib.</u>

En cours d'année, il faut saisir au journal :

- Les dépenses et recettes constatées
- Les variations de caisse

Saisie des recettes et dépenses constatées durant l'exercice, au Journal :



AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

	À débiter	à créditer	Section	Montant	commentaire
	Compte concerné 6	512 A	concernée	montant	nature de la <u>dépense</u>
ou					
	512 A	compte concerné 7	concernée	montant	nature de la <u>recette</u>
Saisie d	le la variation de caisse du	rant l'exercice, au Journal :	:		
'	À débiter	à créditer	Section	Montant	commentaire
	530 Caisse	512 A banque	concernée	montant	Retrait espèce pour
					caisse
et, en f	in de caisse				
	À débiter	à créditer	Section	Montant	commentaire
	512 A banque	530 Caisse	concernée	montant	versement espèces
					pour action dédiée

Pour les commentaires de saisies dépenses ou recettes, ne pas oublier d'indiquer :

- o L'intitulé de la dépense ou de la recette
- o Les initiales de la personnes concernées par la dépense dans le cas d'un remboursement de frais
- o Le BXXXXXX bordereau de dépôt de chèque éventuel
- Le numéro de chèque concerné entre parenthèse : (XXXXXXX)

La clôture des comptes de l'exercice antérieur se fait en début d'année suivante pour permettre la saisie du nouveau journal. L'édition des comptes suivants se fait au format pdf et excel et est sauvegardée sur HUBIC :

- Le Bilan
- Le Journal
- Le Compte de Résultat : UNC général et par section
- Les Grands Livres Généraux (Compte de Trésorerie, Compte de Bilan, Dépenses, Recettes)
- Le budget prévisionnel de la nouvelle année

Plus le calcul consolidé sur excel de la section GLOBAL AVIRON ou GLOBAL SUP ou Autres GLOBAL L'édition pdf est également classée dans un classeur des comptes.

Un classeur 4 anneaux stocke tous les éléments comptables (pas les factures) des années écoulées, avec systématiquement :

- Le bilan, le journal, les grands livres, les comptes de résultats (UNC et par sections), le plan d'amortissement des investissements avec les fiches d'investissement, le plan de variation des stocks, les relevés bancaires de l'année écoulée.
- Le budget prévisionnel de l'année suivante
- Le manuel d'utilisation du logiciel CASICO et des éléments de formation comptable

Tous les éléments comptables (éditions des éléments CASICO, factures dépenses et prestations, relevés bancaires,) sont sauvegardés informatiquement sur un serveur dédié (UNC-AVIROn@srv01.neosurf.fr)





AVIRON - STAND UP PADDLE Fandée en 1884-Agrément J&S 19.788

W592000215—SIRET 30684870600017 Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

RI validé le 04 janvier 2014 Complété le 19 mars 2016 Modifié en version 05 le 08 avril 2017

Le Président Xavier PINET Le Secrétaire Général(e)

Le Trésorier





AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 01 au RI

CONDITIONS d'AFFILIATION à LA FFA ET à LA LIGUE REGIONALE d'AVIRON

Les associations (ou Société d'Aviron) qui demandent leur affiliation à la FFA doivent constituer un dossier comprenant :

- Une demande d'affiliation établie sur l'imprimé fédéral,
- Un exemplaire des statuts conformes à la législation en vigueur et mentionnant dans leur objet la pratique de l'aviron,
- Un exemplaire des procès-verbaux de l'assemblée générale constitutive et de la réunion au cours de laquelle a été élu le Comité de Direction,
- Un exemplaire du journal officiel ayant publié la déclaration d'association sous son titre actuel.

Le dossier de demande d'affiliation doit transiter par la Ligue régionale d'Aviron qui émet un avis * avant de l'envoyer à la fédération. L'affiliation définitive est prononcée par le Comité Directeur de la FFA si toutes les conditions sont remplies (cf art.2 des statuts de la Ligue régionale d'aviron).

L'adhésion à la fédération implique automatiquement l'adhésion à la ligue qui est l'organe fédéral décentralisé.

* Le Comité Directeur de la ligue régionale examinera la conformité du dossier (forme) ainsi que la pertinence du Projet proposé par rapport au projet fédéral (politiques) et aux priorités affichées dans le Projet de développement de la Ligue (contexte régional).

Le Comité Directeur de la Ligue émettra un avis circonstancié auprès de la F.F.A sur la viabilité du Projet.

Nota : En cas de modification des statuts, l'association adresse, avec avis de sa ligue, un exemplaire de la nouvelle rédaction à la fédération pour acceptation.

Toute demande de modification de couleur des palettes doit être adressée à la fédération avec avis de sa ligue.

Conditions d'affiliation propres aux membres affiliés (Société d'Aviron) (Art.5 du RI de la Ligue Régionale d'Aviron)

L'association qui demande à devenir membre affilié doit, en plus des conditions générales ci-dessus, respecter les conditions suivantes :

- Disposer d'un plan d'eau et/ou d'une base nautique pour développer ses activités,
- S'engager à ce que tous ses adhérents, ou ceux de la section aviron dans le cas d'une association multisports, soient titulaires d'une licence de la fédération FFA,
- Faire une proposition de couleurs pour les palettes et les combinaisons. Toute demande de modification de couleur des palettes devra être adressée à la fédération avec avis de la ligue régionale d'Aviron.



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI — Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 01 au RI (Suite et fin)

CONDITIONS d'AFFILIATION à LA FFS

Les associations (ou Société d'Aviron) qui demandent leur affiliation à la FFA doivent constituer un dossier comprenant :



ANNEXE 02 au RI

CHARTE GRAPHIQUE ET COULEUR de l'UNC

<u>Charte Couleur turquoise:</u>

PANTONE 2397 C

RCB 0 - 183 - 189

HEX/HTML 00B7BD

CMYK 74 - 0 - 29 - 0

PANTONE 2397 C



Logo historique du club UNC sur fond blanc ou turquoise

Tailles:

Couleur: Bleu sur fond blanc ou Bleu sur fond turquoise selon charte couleur







ANNEXE 02 au RI (suite et fin)

Logo moderne du club UNC sur fond blanc ou turquoise

Tailles:

Couleur: Bleu sur fond blanc ou Bleu sur fond turquoise selon charte couleur







UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 03 au RI

Tableau renouvellement 18 membres CD Renouvellement par tiers selon ancienneté tous les deux ans

				Ancie	nneté		Anci	AG						
			Manaharaa	lice	licences		ς	_	_		_	_		_
			Membres	consé	cutives	sion	enne	2013	2015	2017	2019	2021	2023	2025
				Fédé	CD		té	o-13	d-15	f-18	f-20	f-22	f-24	f-26
1			DOMINGUES Joël	2013	2013	2016		Oui	Oui	Non				
2			BERHUY Christelle	2013	2013	2014		Oui	Non	Non				
3			COUPEZ François	2013	2013	2015		Oui	Non	Non				
4			DEBIL Thomas	2002	2010	2014		Oui	Non	Non				
5			LEQUEUCHE Vincent	2013	2013	2014		Oui	Non	Non				
6			MUNOZ Elodie	2008	2010	2015		Oui	Non	Non				
7			PAMELLE Hélène	2012	2012	2015		Oui	Non	Non				
8			PETIT Samuel	2013	2013	2015		Oui	Non	Non				
9			VERRIELE Christian	2008	2010	2014		Oui	Non	Non				
10	1	1	COLPART Yves	1992	1995		2017	Oui	Oui	Oui				
11	2	2	LACROIX Sylvie	1992	1995		2017	Oui	Oui	Oui				
12	4	4	SAMYN Claude	2004	2011		2017	Oui	Oui	Oui				
13	3	3	MOUNIER Betty	2008	2011		2017	Oui	Oui	Oui				
14		7	PINET Xavier	2008	2013			Oui	Oui	Oui				
15		6	DELACROIX Antoine	2011	2013			Oui	Oui	Oui				
16		5	BARATHON Hervé	2013	2013			Oui	Oui	Oui				
17		8	MOUNIER Quentin	2008	2014				Oui	Oui				
18		9	POSTEL Delphine	2014	2014				Oui	Oui				
19		10	THOMAZEAU Eric	2014	2014				Oui	Oui				
20		11	NICAISE Géraldine	2013	2015				Oui	Oui				
21		12	BOUZRAIGA Yassine	2015	2017					Oui				
22		13	CARPENTIER Eric	2016	2017					Oui				
23		14	GALOPIN Fabien	2016	2017					Oui				
24		15	TAFFIN Paul	2016	2017					Oui				
25														

10/2015: renouvellement du premier tiers sortant au hasard

10/2017 et 10/2019 : renouvellement du tiers sortant par l'ancienneté

Les membres sortants du comité peuvent se représenter au maximum deux fois consécutives (Art.8-4 des statuts).

Le processus est mis en œuvre sous réserve de non démission es autres membres du Comité at au prorata de ces démissions.





AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 04 au RI

PLANIFICATION ET ORDONNANCEMENT DES CD

Le CD se réunit au moins quatre (4) fois par saison sportive pour passer en revue tout ou partie des actions inscrites au plan de développement de l'UNC élaboré de façon quadriennale par le CD. Il donne des directives et prend les décisions permettant de redresser la situation si la tendance des objectifs fixés en début de saison n'est pas respectée.

Le **CD** de septembre permet de présenter le détail des actions prévues inscrites au plan quadriennal pour la nouvelle saison sportive et de valider les actions de formation, d'entrainement, de développement et de sélection des jeunes pratiquants, ainsi que des compétiteurs dans le pôle compétition aviron du club pour la préparation des championnats régionaux, de Ligue et de zone.

Le **CD** de janvier permet de valider les besoins en financement et en investissements pour élaborer les demandes de subvention ou autres ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'association, ainsi que de préparer les compétitions au démarrage de la saison (aviron : Têtes de rivières inter-régionale, nationale, championnats de zone et de France bateau court, etc ..., et SUP).

Le **CD de mars** permet de caler et de valider les actions engagées en termes de stages préparatoires, d'investissements, de matériels, de budget et d'organisation nécessaires aux performances de l'équipe du pôle compétition et de l'équipe SUP.

Le **CD de juin** permet de préparer le calendrier des manifestations et le plan d'actions de la future saison et ainsi permettre aux organisateurs d'anticiper les demandes d'investissements et de financement qu'il faudra trouver. Il permet également de préparer les tarifs et les actions de promotion de l'UNC dans le cadre de la rentrée sportive de septembre (publicité, portes-ouvertes, etc ...), ainsi que la préparation des Régates de Cambrai en Septembre.

Trois autres CD peuvent se tenir de façon préférentielle :

- en novembre pour faire le point sur les activités sportives et le passage de l'hiver ainsi que la préparation des activités Loisirs et HandiSport, ainsi que les autres manifestations importantes du printemps suivant. Il s'agit également de préparer l'AGO de l'association et la manifestation d'aviron Indoor et Open Ergo en février de l'année suivante.
- En janvier pour réaliser l'AGO de l'association.
- en mars-avril pour la préparation des manifestations sportives relatives aux établissements d'enseignement, ainsi que le suivi des autres manifestations (randonnées loisirs) et des compétitions.

Le calendrier des CD est inscrit régulièrement sur les sites internet de l'UNC pour visibilité immédiate par les membres du CD.



AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 05 au RI

LISTE DES COMMISSIONS RESTREINTES ET NON RESTREINTES

		Personnes	Nbre de
Nature de la commission	Encadrement	autorisées	tenue par
		autorisees	saison
Commissions restreintes			
Commission électorale	Indépendant 2 élus par le CD	2 membres de l'association hors CD	1 x / an
Commission Pôle compétition	VP compétition	VP compétition Membres du CD	
Commission finance (Bureau restreint)	Président	Président Trésorier Secrétaire Général	Régulier toutes les 3 semaines
Commissions non vestuaintes			
Commissions non restreintes	T	T	T - ,
Commission manifestations	VP manifestations	Ouverte membres associations	4 x /an dont mars et avril
Commission Loisirs	VP Loisirs	Ouverte membres associations	3 x /an dont novembre et avril



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 06 au RI: LISTE des MEMBRES de l'UNC au 08 avril 2017

Nom/Prénom	Nationalité	Profession	Adresse	Fonction dans l'association	Sexe	Téléphone	mail	Fonctions autres	Cadre sportif UNC	ETR
1 PINET Xavier	Française	Consultant / Coach	375, rue Pasteur 59400 AWOINGT	Président	М	0 675 375 887	xavier.pinet@aviron-cambrai.com	Secrétaire de la Ligue NPdC aviron		
1 THOMAZEAU Eric	Française	Directeur exploitation	3, rue françois Mitterrand 59267 PROVILLE	Secrétaire Général	М	0 607 534 950	eric.thomazeau@aviron-cambrai.com		éducateur Loisirs	
BARATHON Hervé	Française	EDF Chef de projet	99, boulevard VAUBAN 59400 CAMBRAI	Trésorier	М	0 603 998 990	herve.barathon@union-nautique.fr	Responsable Communication UNC		
1 SAMYN Claude	Française	Enseignant	57, rue Jean Mermoz, Résid Picardie Apprt 142 - 59400 CAMBRAI	VP pôle compétition	М	0 610 412 845	csamyn@aviron-cambrai.com	Membre CA Ligue Aviron	entraîneur	Oui
1 MOUNIER Betty	Française	employée	18, place Robert Leroy 59400 CAMBRAI	VP Manifestations	F	0 629 925 387	betty.mounier@union-nautique.fr			
1 MOUNIER Quentin	Française	étudiant	18, place Robert Leroy 59400 CAMBRAI	VP Loisirs et Matériels	М	0 606 620 789	quentin.590@hotmail.fr		éducateur	
1 COLPART Yves	Française	retraité	33, rue du Hainaut 59400 CAMBRAI	membre	М	0 627 030 314	yves.colpart@aliceadsl.fr			
1 DELACROIX Antoine	Française	étudiant	11, rue de l'égalité 59400 FONTAINE NOTRE DAME	membre	М	0 686 603 389	delacroix.a@hotmail.fr		initiateur	
1 DOMINGUES Joël	Française	Resp Atelier	1, rue de Rome 59400 CAMBRAI	membre	М	0 651 593 458	domingues.joel@live.fr			
1 LACROIX Sylvie	Française	éducatrice	35, rue ile de France 59400 CAMBRAI	membre	F	0 649 873 487	sylvle@live.fr			
1 NICAISE Géraldine	Française	Aide scolaire	64, rue d'Abbeville Résid Abbeville Appart 6 - 59400 CAMBRAI	membre	F	0 603 185 424	geraldine.nicaise@gmail.com			
1 POSTEL Delphine	Française	Infirmière	29, rue Albert Camus 59400 CAMBRAI	membre	F	0 616 880 423	delphpostel@gmail.com			
1 BOUZRAIGA Yassine	Française	Etudiant	13, rue Cantimpre - 59400 CAMBRAI	membre	М	0 753 783 895	yassine152015@hotmail.fr			
1 CARPENTIER Eric	Française	Militaire	1, rue de WY - 62147 HERMIES	membre	М	0 621 531 997	ericar@laposte.net			
1 GALOPIN Fabien	Française	entrepreneur	12, rue Grande Rue - 62147 MOEUVRES	membre	М	0 649 126 293	gpsgalopin@gmail.com			
1 TAFFIN Paul	Française	entrepreneur	8, rue de la Berlière - 59244 GRAND FAYT	membre	М	0 676 549 289				
				membre				<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>

Nb membres

Cadres sportifs

16 Nb femmes

DAUCHET Olivier SALLANDRE Dorine 13, rue des Charmilles 59349 LIGNY en Cambrésis 37, rue du Moulin 59137 BUSIGNY

Educateur DE aviron BPJEPS Aviron 0 650 410 362 0 643 212 655 <u>olivier.dauchet@aviron-cambrai.com</u> dorine.sallandre@aviron-cambrai.com entraineur Salariée UNC éducatrice

Liste éditée en 1 exemplaire le 5 mars 2016

Validation Président

Validation Rédacteur

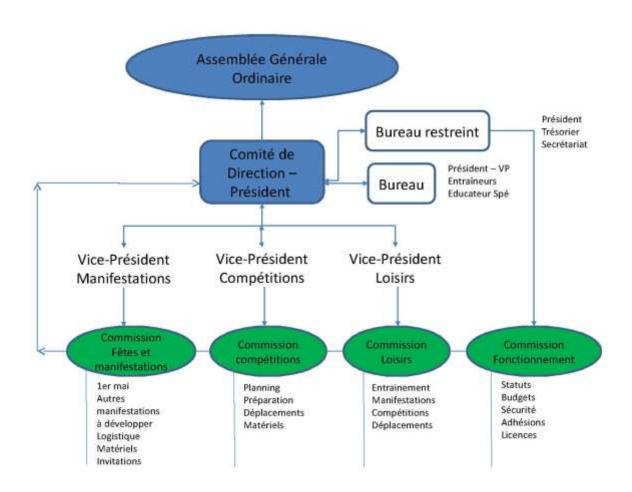
25%

Page 37 sur 94



ANNEXE 07 au RI

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE L'UNC





UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 08 au RI

Fiche du Partenaire UNC





UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 08 au RI (suite)

Fiche du Partenaire UNC - Tarifs



AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884-Agrément I&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 08 au RI (suite)

Fiche du Mécénat UNC



LE CLUB DES DONNATEURS UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

Vous êtes une entreprise Vous êtes un particulier

Vous souhaitez soutenir un projet sociale et sportif sur votre territoire

l'UNC est l'association qu'il vous faut

Les avantages du mécénat :

Pour les entreprises :

Défiscalisation du don a hauteur de

60% (ex: pour un don de 1000€ vous déduisez 600€ de votre impot sur les bénéfices)

Pour les particuliers :

Défiscalisation du don à hauteur de

66% (ex: pour un don de 500€ vous déduisez 330€ de votre impot sur le revenu)

Pour une étude personnalisée

Nous contactez :

M Eric Thomazeau (Secrétaire)

tél: 06 07 53 49 50

email: eric.thomazeau@aviron-cambrai.com site: http://aviron-unc.clubeo.com

LES OBJECTIFS ET VALEURS DU CLUB:

- La pratique de l'aviron pour
- L'aviron au service de la santé et de l'éducation
- Le sport outil de solidarité et d'insertion
- L'effort et la persévérance pour réussir

Union Nautique de Cambrai M Xavier Pinet (Président) tél: 06 75 37 58 87

email: xavier.pinet@aviron-cambrai.com



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 08 au RI (suite)

Fiche du Mécénat UNC – Rescrit Fiscal UNC

DEMANDE D'AVIS DE DÉLIVRER DES REÇUS FISCAUX POUR LES ORGANISMES AYANT LA CAPACITÉ DE RECEVOIR DES DONS

Demande d'avis relative à la mise en œuvre de la garantie de l'article L 80 C

Vous voudrez bien apporter des réponses détaillées aux questions ci-après. Il vous est demandé de joindre en annexe tout document susceptible de compléter utilement ces questions.

L IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE

- Nom: PINET Xavier

- Qualité : Président de l'association

- Adresse: 375 rue Pasteur 59400 AWOINGT

Téléphone : 0675375887

- Mail: xavier.pinet@aviron-cambrai.com

H. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME (joindre une copie des statuts)

- Dénomination : UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI
- Adresse du siège social (et des établissements...): Digue du Canal 9 quai Saint Lazare 59400 CAMBRAI
- Objet statutaire: association loi 1901, RNA W592000215, Jeunesse et sport 19-788 SIRET 30684870600017
- Affiliation (fédération, groupement, fondation...): Fédération Française d'Aviron Fédération Française de Surf – Fédération Française Handisport
- Imposition aux impôts commerciaux : oui □ non ⊠ Si oui, lesquels : aucun

III. COMPOSITION ET GESTION DE L'ORGANISME

- Nombre de membres (personnes physiques, morales, autres...): 62 personnes physiques au 31 juillet 2017
- Qualité des membres (droit de vote, convocation aux assemblées générales...): membres bénévoles, membres bénévoles actifs, membres honoraires, membres salariés: voir statuts de l'association

Chaque membre de l'association électeur (âge minimum 18 ans et membre depuis plus de six mois) possède 1 voix de droit de vote

- Noms, adresses et professions des dirigeants (préciser la fonction exercée au sein de l'organisme et le montant par dirigeant des rémunérations et indemnités annuelles) : voir fichier ci-joint liste des membres actifs
- Salariés : Nombre, rémunération, avantage en nature, fonctions éventuelles au sein du conseil d'administration

1 salariée temps plein du 1^{er} janvier 2015 au 31 mai 2016 remplacée par 1 salariée mi-temps dès le 1^{er} septembre 2017. Pas de fonction au sein du conseil d'administration. Rémunération brute 755,14€ mensuel, fonction et avantage en nature : Voir contrat de travail en annexe



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 08 au RI (suite)

Fiche du Mécénat UNC – Rescrit Fiscal UNC

IV. ACTIVITES EXERCEES

- Lieu d'exercice des activités : Digue du Canal (Canal de Saint Quentin Bief Pavot), Collèges et lycées et centres sociaux partenaires sur le Cambrésis
- Activités exercées (à titre permanent, occasionnel): Action sportives telles que Aviron sur le canal de Saint Quentin, Aviron Indoor en salle chez les partenaires, Avifit (Fitness) en salle, Stand Up Paddle (SUP) sur le canal et autres canaux de la région, SUP en piscine en partenairat avec la ville de Cambrai. Actions à caractères sociaux avec les partenaires (Centres sociaux des quartiers prioritaires et centres de Loisirs, Collège et lycées) tout au long de l'année sur la base de convention d'intervention et de partenariat.
- Modalité d'exercice (bénéficiaires des opérations, prix pratiqués...): les premiers bénéficiaires sont les membres et adhérents de l'association (60 membres environ par an)

Au titre des activités sociales avec les partenaires, l'association touchent annuellement plus de 500 bénéficiaires locaux

Les prix pratiqués sont affichés sur le site de l'association. Pour les membres adhérents jeunes (<17ans): 140€ par an pour toutes les activités sportives liées à un sport (+50€ si multisport). 190€ par an pour les membres loisirs (≥17ans). Existent des inscriptions courtes 90 jours et 30 jours, universitaires. Pour les partenaires les prix sont adaptés selon les projets et les subventions obtenues. Pour les collèges et lycées les prix sont 2€ du siège.

- Description des projets en cours : Voir le projet de club en annexe

Les projets en cours sont :

- Le recrutement de jeunes adhérents pour mener ces jeunes à la pratique du sport et à la compétition, les femmes notamment
- Formation des jeunes et moins jeunes à la pratique de l'action de formation au sport et à l'encadrement sportif. Formation des adultes à l'encadrement des structures associatives
- Le développement du sport et des valeurs sportives au sein des quartiers prioritaires de la ville de Cambrai et de Caudry pour contrer l'errance et la désocialisation. Cette action se fait dans le cadre de partenariat avec les centres sociaux et organismes locaux d'actions sociales. La salariée de l'association est uniquement orientée sur ces actions de développement et les activités sportives (entrainement et formation des sportifs) sont assurées par les bénévoles
- Le développement des valeurs de l'aviron (rigueur, persévérance et esprit d'équipe) auprès des organismes locaux territoriaux et des entreprises

V. RESSOURCES DE L'ORGANISME

Sur un budget de 45 000€ annuel

- Dons (indiquer le montant): très limités dans la part du financement de l'association: 1 140€
- AUTRES (INDIQUER LE MONTANT PAR NATURE DE RESSOURCE):

- Cotisations : 7 700 €

Subventions: 29 100 (Etat QPV, Ville QPV, intercommunalité et ville fonctionnement, CNDS actions, CNDS Emploi)

- Ventes: 1 980 € - Prestations : 3 720 €

Existe une comptabilité distincte pour chaque subvention et actions (prestations et autres)

- Existence d'un secteur lucratif : oui 🗆 non 🖾

Si oui, aucun



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 08 au RI (suite)

Fiche du Mécénat UNC - Rescrit Fiscal UNC

- préciser la nature de(s) (l') activité(s) lucrative(s) :
- la répartition et le pourcentage des ressources par catégorie (dons et autres) affectées au secteur lucratif et non lucratif;
- la part respective des effectifs ou des moyens consacrés respectivement à l'activité lucrative et à l'activité non lucrative;
 - Y a-t-il une sectorisation entre le secteur lucratif et le secteur non lucratif ?

Préciser les modalités pratiques de définition de cette distinction (comptabilité distincte, affectation des ressources et des charges entre les deux secteurs...);

VI. OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

Observations que vous jugerez utiles à l'appréciation de la situation de l'organisme au regard des articles 200 et 238 bis du code général des impôts ;

Nos statuts ont été adaptés pour correspondre aujourd'hui aux actions de caractère social et solidaire réalisées par l'association. Des entreprises essentiellement ont la possibilité de nous aider dans le financement des manifestations sportives que nous réalisons toutes les années (deux par an à portée régionale), il s'agit là des ressources indiquées sous le vocable « Dons ». Nous souhaiterions amplifier ces ressources dans le contexte financier difficile actuel (régression des montants des subventions) et avoir la possibilité d'afficher notre autorisation à percevoir des dons manuels d'entreprises ou de particuliers.

A CAMBRAI, le...31 juillet 2017

Certifié exact, conforme et sincère

Signature et qualité du signataire

Annexes:

Projet de Club Liste des membres du CA Copie contrat de travail salariée mi-temps Statuts de l'association Annexe prix cotisations membres Déclaration préfectorale



ANNEXE 08 au RI (suite)

Fiche du Mécénat UNC – Perception de DONS

Sous quelle forme l'association peut-elle percevoir des dons ?

Les versements effectués auprès de l'association peuvent revêtir diverses formes :

- dons de sommes d'argent : les versements à prendre en compte pour le calcul de la réduction d'impôt sur le revenu s'entendent des sommes d'argent versées par le donateur, notamment en numéraire ;
- dons en nature : ils ouvrent également droit à la réduction d'impôt les dons en nature.
 Dans ce cas, la valeur du don est déterminée lors de sa remise au donataire qui doit vérifier si l'évaluation du donateur correspond à la valeur réelle de l'objet en cause ;
- **abandon de revenus ou de produits** : il s'agit de tous les revenus ou produits auxquels les contribuables décident de renoncer. Ces sommes peuvent correspondre notamment à la non perception de loyers (prêts de locaux à titre gratuit), à l'abandon de droits d'auteur ou de produits de placements solidaires ou caritatifs ;
- prise en compte des frais engagés par les bénévoles : les frais supportés par les bénévoles dans le cadre de leur activité lorsqu'elle est effectuée strictement pour la réalisation de l'objet social de l'organisme, peuvent soit être remboursés par celui-ci, soit bénéficier de la réduction d'impôt relative aux dons à condition que le bénévole justifie de la nature et du montant des frais ainsi supportés et renonce expressément à leur remboursement. L'organisme est alors tenu de conserver dans sa comptabilité les justifications de frais et la déclaration de renonciation au remboursement de ses frais par le bénévole. L'abandon du remboursement des frais engagés doit donner lieu à une déclaration expresse de la part du bénévole. Cette renonciation peut prendre la forme d'une mention explicite rédigée par le bénévole sur la note de frais telle que :

« Je soussigné (nom et prénom de l'intéressé) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don ».

L'organisme doit conserver à l'appui de ses comptes la déclaration d'abandon ainsi que les pièces justificatives correspondant aux frais engagés par le bénévole.



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884—Agrément J&S 19,788

W592000215-SIRET 30684870600017 Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 08 au RI (suite et fin)

Fiche du Mécénat UNC – Perception de DONS Fiche CERFA 11580*03

Cerfa N° 11580*03

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Numéro d'ordre du reçu

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI

Bénéficiaire des versements
Nom ou dénomination :
Adresse : N° Rue
Code postal Commune
Objet :
Cochez la case concernée (1) :
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/
□ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
☐ Fondation d'entreprise
Oeuvre ou organisme d'intérêt général
Musée de France
 Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
☐ Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
□ Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
Agence nationale de la recherche (ANR)
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
Autre organisme :

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 08 au RI (suite et fin)

Fiche du Mécénat UNC – Perception de DONS Fiche CERFA 11580*03

	Dona	teur
Nom:	I	rénoms :
Adresse :		
25 M	2	
Le bénéficiaire reconnai	it avoir reçu au titre des dons et ver	sements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de
		euros
Somme en toutes lettres	t	
Date du versement ou	du don ://	
		sements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impé 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI
Forme du don :		
Acte authentique	Acte sous seing privé	☐ Déclaration de don manuel ☐ Autres
Nature du don :		
☐ Numéraire	☐ Titres de sociétés cotés	Autres (4)
En cas de don en numé	raire, mode de versement du doi	
Remise d'espèces	Chèque	☐ Virement, prélèvement, carte bancaire
(3) L'organisme bénéficiaire	e peut cocher une ou plusieurs cases.	employees control of the up to the party of the con-
	e peut, en application de l'article L. 80 C d l'organismes mentionnées aux articles 200	u livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relè- et 238 bis du code général des impôts.
Il est rappelé que la déli	vrance irrégulière de reçus fiscaux par l'or	ganisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application d amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées s
	revenus ou de produits ; frais engagés par	les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement
		Date et signature
		and land amount





UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 09 au RI

Article 1 : Règles générales - Ethique sportive

Le code d'Ethique Sportive adopté en 1992 par le Conseil de l'Europe et la charte d'éthique et de Déontologie du sport adoptée par CNOSF en 2012 sont appliqués par l'UNC. Le pratiquant doit appliquer le fair-play, diffuser les bonnes pratiques dans le sport et lutter contre toutes sortes de discriminations. Chaque adhérent et pratiquant de l'UNC a le droit de pratiquer le sport choisi et d'en tirer satisfaction dans le respect de l'éthique sportive.

Article 2 : Aptitudes médicales et aptitude à la natation

Le Pratiquant doit être reconnu apte à la pratique du sport, de l'aviron et de l'aviron en compétition, et/ou du SUP. Il reconnaît savoir nager au minimum 50 mètre et est capable de fournir un certificat médical et un certificat de natation.

Article 3 : Responsabilité – Respect – Sécurité

Le Pratiquant doit être responsable de ses actes et respecter les autres y compris les entraîneurs. Le respect des autres commence par le respect de soi. L'aviron et le SUP sont exigeants mais gratifiants, l'exigence est le respect des règles de sécurité, le respect du matériel, le respect du présent règlement intérieur et des articles qui le compose.

Il ne peut en aucun cas être effectué des pratiques sportives ou activités qui ne soient pas réalisées dans le respect total de la sécurité des personnes et des matériels lors des pratiques sportives au club ou en déplacements. Tout enfreint aux règles et directives du Président et du présent Règlement Intérieur pourra être considéré comme « faute grave » et sera passible de sanctions et d'exclusion de l'association.

La pratique d'une activité sportive en solo est interdite dans l'enceinte du club et sur le canal. La pratique de l'activité sportive en salle de musculation doit se faire avec un accompagnateur.

Le pratiquant à <u>mobilité réduite ou handicapé</u> doit s'assurer que tous les moyens sont bien mis en œuvre pour assurer sa sécurité dans la pratique du sport. Dans le cas contraire, Il doit refuser la pratique. Si tel n'est pas le cas, il reconnaît tacitement que ces règles sont respectées.

Article 4 : Gestion de l'image

Tout licencié consent et accorde gratuitement à l'UNC, à la ligue et à la fédération le droit d'utiliser, directement ou indirectement, son image sur tous supports (tels que des photographies et des enregistrements visuels) et par tous les moyens (tels que des retransmissions télévisées et des diffusions sur le réseau internet) en relation avec les manifestations organisées par l'UNC, la ligue ou la fédération pour la promotion de cette dernière et ce, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative à ces supports.

Article 5: Tenue

- Tout pratiquant doit avoir une tenue adaptée en fonction des conditions climatiques.
- La tenue ne doit en aucun cas être provoquante ou ostentatoire.
- La tenue de rigueur lors des entrainements en bateau ou sur les planches est celle du club, l'entraineur peut autoriser des écarts sous sa responsabilité. La tenue du club est obligatoire lors des déplacements. Une tenue de rechange est nécessaire.
- Chaque pratiquant doit apporter une paire de baskets adaptée à la pratique sportive et à la course à pied.
- Il est interdit de porter des bagues, boucles d'oreilles, percings et autres bijoux de façon générale et notamment tous bijoux qui pourraient être à l'origine d'incidents ou d'accidents lors des entraînements et manifestations sportives.

¹ Chaque page de ce RI (V02-191215) du Pratiquant Handicapé est **à parapher de ses initiales** :



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 09 au RI (suite et fin) RI DU PRATIQUANT²

Article 6: Affaires personnelles

- Tout pratiquant a à sa disposition une armoire qu'il peut fermer à clé (cadenas personnel à apporter, non fourni par le club) pour ranger ses effets et affaires personnelles (Ipod, Smartphone, Iphone, Ipad,) ou autres objets de valeurs qu'il ne doit en aucun cas emporter en bateau, planche, ou laisser libre dans les vestiaires.
- Les affaires personnelles laissées dans les vestiaires après avoir quitté le club ne sont pas sous la responsabilité du club et peuvent être confisquées.

Par la présente, vous reconnaissez ne pas engager la responsabilité de l'UNC et de ses dirigeants dans la perte d'objets et effets personnels lors de votre présence au club, dans quelques locaux que ce soit.

Article 7 : Assiduité

- Tout pratiquant doit être présent aux séances programmées le concernant ou aux déplacements prévus, sauf absence excusée et justifiée **OBLIGATOIREMENT** auprès de l'entraîneur.
- Tout retard de plus de 15 minutes lors d'un déplacement peut entraîner une sanction et une non-prise en charge du sportif dans le déplacement sans entraîner une quelconque responsabilité du club et des dirigeants. Par la présente, vous reconnaissez ne pas engager la responsabilité de l'UNC.
- Tout pratiquant doit respecter les horaires d'entraînement et de déplacement, sauf problème qui doit OBLIGATOIREMENT être annoncé à l'entraîneur ou l'encadrant assurant le suivi.
- Les parents des sportifs déposent leur(s) enfant(s) à l'entrée du club après s'être assuré de l'ouverture de la structure et de la présence d'un entraîneur ou encadrant

Article 8: Respect des consignes

- Les pratiquants doivent OBLIGATOIREMENT renseigner le cahier de sortie (ou support adapté) en début et en fin de séance. Le nonrespect de cette consigne peut entraîner une sanction.
- Chaque pratiquant doit laver ENTIEREMENT et CORRECTEMENT les bateaux et planches après chaque mise à l'eau. Le non-respect de cette consigne peut entraîner une sanction.
- Chaque pratiquant doit se présenter en salle de musculation avec des chaussures propres et une serviette éponge.
- Les parents des sportifs ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans les pratiques sportives de l'encadrement qui sont uniquement de la responsabilité du club et de ses dirigeants.

L'UNC n'est plus responsable des sportifs et adhérents en dehors des heures d'ouverture du club et des heures d'entrainement. Par la présente, vous reconnaissez ne pas engager la responsabilité de l'UNC et de ses dirigeants sur ce point.

mention « Lu et approuvé »

² Chaque page de ce RI (V02-191215) du Pratiquant Handicapé est à parapher de ses initiales :

³ Y compris les pratiquants occasionnels qui utilisent un Titre d'Initiation.



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 10 au RI

LETTRE MODELE UNC



Fédération Française d'Aviron Ligue Nord-Pas de Calais UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI - AVIRON -

- AVIRON Contine on BBM-Agrinner AC 1978
W59200925 - SRET JORAMOTIOSELT
SPÉRE I Digue du Canol
OD CAMBRAI - Tel/Fax : +33 362 418 506
mall : unit@stfr

Correspondance administrative : Monsieur Xavier PINET

375 rue Pasteur 59400 AWOINGT

2 +33 0 975 202 101

£+33 0 675 375 887

EPIDE – CAMBRAI Monsieur MILLE Caserne Mortier rue Louis Blériot BP50403 59400 Cambrai cedex

Cambrai le 29 septembre 2013

Objet : Notification de convention de prestations de services

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint l'exemplaire signé de la notification de convention de prestations de services entre l'UNC et l'EPIDE de Cambrai.

Pour prise d'effet le 24/07/2013

Je reste à votre disposition dans le cadre du suivi de cette convention.

Veuillez croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président de l'UNC Xavier PINET

Siège Union Nautique de Cambral - W592000215 - SIRET 30684870600017 Tel 3 Fax : 03 61 41 85 06 Digue du Canal 59400 CAMBRAI



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 11 au RI

NOTE INTERNE MODELE UNC



Fédération Française d'Aviron Ligue Nord-Pas de Calais UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

- AVIRON faculty on 1864 - Applement and 18,188
introducts - Sert Southern 130007
Siège : Digue du Cenal
9400 CAMBRAI - Tel/Fax : 93 361 418 506

Correspondance administrative : Monsieur Xavier PINET 375 rue Pasteur 59400 AWOINGT

UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

NOTE

Objet:

· Vol d'objet personnel dans les vestiaires et le club.

Rédacteur : Xavier PINET

Vérificateur : Hélène Pamelle

Diffusion:

- Comité de Direction
- Affichage Club et vestiaires

Suite aux problèmes de voi apparus dans les vestiaires du club, lors des derniers stages « Cambrai Vacances » (août dernier), je vous rappelle que l'UNC ne peut être assuré pour toutes les situations et n'a pas vocation à garantir les effets personnels.

Toutefois, compte-tenu :

- que cet événement a touché un de nos jeunes adhérents, actif, bénévole pour aider à l'encadrement des enfants en stage,
- d'une imprécision du règlement intérieur en la matière,
- d'un affichage, existant au club, sur la non responsabilité du Comité Directeur pour des vols d'objets personnels.

l'al souhaité que l'UNC prenne en charge à titre exceptionnel le dédommagement de l'appareil voié. Cette décision sera soumise à l'approbation du Comité de Direction lors de sa prochaîne réunion.

En conséquence, je vous informe que dorénavant,

- tous les objets personnels de valeur sentimentale ou pécuniaire, autres que les vétements personnels, ne sont plus autorisés en dépôt au club et dans les vestiaires lors des entrainements et ne sont pas autorisés dans les bateaux.
- Les sacs de sport devront être clos lors du dépôt dans les vestiaires, et cadenassés.
- La présence éventuelle d'objets personnels est sous la responsabilité unique de leur propriétaire dans des secs personnels clos, cadenassés.
- Ou les objets personnels séront collectés sous la responsabilité de l'entraîneur est mis sous clé en début de séance et restitués en fin.
- Les pertes ou vols d'objets de valeur ne pourront faire l'objet d'un recours auprès de l'UNC.
 Une révision du règlement intérieur et des aménagements futurs seront proposés pour tenir compte de la situation.

Note éditée en 6 exemplaires à afficher dans le club pour application immédiate

Siège Union Nautique de Cambral – W592000215 – SIRET 30684870900017 Tel & Fax: 03.61 41 85 06

Digue du Canal 59400 CAMBRAI



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 12 au RI

FICHE DE FRAIS DE MISSION

Date N°pièce Description 1 2 2 2 4 4 5 5 6 6 6 6 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	oom épenses*													
N° pièce N° pièce 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	om épenses*								200			Di.	Digue du Canal 59400 CAMBRAI	nal RAI
N°pièce 1 1 2 2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	épenses*			8								63		
N°pièce 1 2 2 3 4 4 5 5 6 6 6 7 7 8 8 9 9 10 110									100					
N°pièce 1 2 3 3 4 4 5 6 6 7 7 7 7 10		: np		0 To	1/10/16				: ne					11/2/17
1 2 3 4 6 6 7 7 7 10	Description			Affect	Trans,	Carbur.	Péages	Hôtel	Repas	Téléph.	Téléph. Affranch.	Admin.	Autre	TOTAL
2 3 4 5 6 6 7 7 7 10				AVI										0
3 4 5 6 7 7 9 9				AVI										0
4 5 6 7 8 8 9 10				UNC										0
5 6 7 8 9 10			8 8	UNC								0 0		0
6 8 8 9 10			53	AVI								80 33		. 0
7 8 9 9 10				UNC		- 10			-70					0
9 10				AVI										0
9 10				ONI					0.					0
10				0 1					0, -					0
			20 10	200										0
				8 - 9								3		0
				.0										0
				53	(2)									0
														0
							- 8					_ 8		0
(ne rien ecrit					- 2	- 1	- 4			- 1	- 1		- 1	
Achate Mat Res Bat Fournment Combit Vat Fourn Admit	606420 Fourn Infor	607000 6	613100 d	613101 613102		613200 LorMat So	615220 Frrt Secu	615230 Frrt Rat	615240 Fre SUP	615250 Fot Berror	618100 Por FFA	618200	623000 Com UNIC	623010 Com Media
0											o			
623100 623200 625100 625110 625200 com aviron com stip Fro Den Avi Fro Den Stip	200 625210	625300 Frs Den IN	625600 625700 Fre Mis LINC Fre Ber LINC	1,150	625710 Fre Ber Avi	625720 Fre Bar GIB	625730 626100 Frs Ber IND Frs Dos UNC	626100 Frs Pos UNC	626110 Frs Bos Avi	626120 Frs Pos Sup	628310 For FFA	628320 For FFS	628330 For UNC aut	628600 pref Droits
0					101						2000			000
TOTAUX:		- 8		Š.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	00'0
Dépenses				3	1 10 14 1			Signatures	NI.		10 10 10	•	1	
Signature Trésorier: Chq LCL 8721	27			Date: 11/2/17 Le demandeur:	11/2/11/ ndeur:					Le Presi d	lent /	A	Ne	4
CTION 3									1	#	18	1	\	
			1					1	1	1		2		





UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI — Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 13 au RI

LICENCES FFA

La FFA propose au 1^{er} septembre 2017 les licences suivantes :

- **Licence A** (Annuelle) qui permet la participation à toutes les activités et compétitions fédérales. **L'UNC est habilitée** à proposer cette licence.
- Licence U (Universitaire) qui est réservée aux étudiants qui pratiquent dans le cadre universitaire. Elle permet la participation à toutes les activités et compétitions de la fédération, à l'exclusion des championnats et critériums nationaux et à leurs épreuves qualificatives. Elle peut être transformée en Licence A sur demande à la fédération. Le Label « Club Universitaire d'Aviron », permettant d'émettre cette licence, est attribué par le bureau fédéral aux clubs qui en font la demande sur l'imprimé fédéral. L'UNC n'est pas un club universitaire.
- **Licence BF** (banc fixe) est réservée aux personnes qui ne pratiquent que l'aviron à banc fixe. Elle permet la participation à toutes les facettes de cette activité dont la pratique de compétition. Elle peut, sur autorisation du Comité Directeur de la Ligue et de la Fédération, être émise par les membres affiliés. L'UNC n'est pas habilitée à proposer cette licence.
- **Licence I** (aviron Indoor) est réservée aux personnes qui ne pratiquent que l'aviron indoor. Elle permet la participation à toutes les facettes de cette activité dont la pratique en compétition. L'UNC est habilité à proposer cette licence.
- **Licence D** (Découverte) permet la participation à toutes les activités de la fédération, à l'exception de la compétition. Elle ne demande pas d'engager de procédure de mutation lors d'un changement de club. Elle peut être transformée en licence A sur demande auprès de la fédération. **L'UNC est habilitée** à proposer cette licence.
- Une personne ne peut être titulaire que d'une seule licence même si elle est adhérente dans plusieurs associations.



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 13 au RI (suite et fin)

LICENCES FFS

La FFS propose au 1^{er} janvier 2018 les licences suivantes :



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 14 au RI

TARIF COTISATIONS UNC saison 2017-2018

	Nature des licences	Licences FFA	Licences FFS	Licences MS	Titre	Observations
1	Titre Initiation (1 à 4h)	5€	5€	Non	Initiation	Enregistrement Olivier DAUCHET avec carnet à souche
2	Initiation Groupes	à dé	finir par cor	ntrat	Initiation	Etabli par le président dans accord-cadre avec le responsable du groupe
3	Titre scolaire	1 20040000000000000000000000000000000000	ur les écoles ec bon initiat	Carried Contraction	Scolaire	Tarif selon le contrat. Gratuit pour les écoles primaires. Nécessite un contrat avec établissement (AES)
4	Titre UNC – rame en 5 ^{ème} – UNSS	2€	2€	Non	Initiation	Convention établie avec l'établissement. Donne droit aux championnats FFA « rame en 5 ^{ème} »
5	Découverte 1 sem. calendaire	9€/séanc	e - carnet	Non	Licence D7	Quelque soit l'âge : carnet nominatif de 10
5	Découverte 1 mois	10 tickets		14011	Licence D30	tickets à 90€. Carte club UNC 10 séances
6	Découverte 3 mois	6€/séance - carnet 10 tickets		Licence D90	Prise en charge possible pour 10 licences par le CDNord. Carte club UNC 10 séances	
7	Licence UNC Universitaire (10 mois)	80 €		Licence A	Obligatoirement ≥ 16 ans et carte d'étudiant valable. Carte club UNC	
8	Licence Universitaire		75 €		Licence U	Convention établie avec une université. Carte club UNC-Universitaire
9	Licence UNC Scolaire et Lycées – Associations Sportives		45€	<u> </u>	Licence A	Nécessite contrat avec établissement. Donne droit aux championnats FFA. Carte club UNC- AS
10	Licence Scolaire et Lycées UNSS - UGSEL		60€		Licence A	Nécessite contrat UNSS ou UGSEL avec établissement. Donne droit aux championnats FFA. Carte club UNC-UNSS ou UGSEL
11	Licence A (annuelle)	14	0€	+50€	Licence A	Carte Club UNC Jeunes
12	Licence A Loisirs - Vétérans	19	0€	+50€	Licence A	Carte Club UNC LV - Obligatoirement ≥ 16 ans
13	Licence A Jeunes Bourse ville	14	0€	+50€	Licence A	Carte Club UNC Jeunes - Bourse Ville de 100€

Tarifs 5 à 13 : Carte Club UNC (20€) comprise déductible des impôts (dons)
Tarifs 7 à 12 : Carte Club UNC (20€) + Tombola 10 tickets valeur 30€ récupérable

Validation Trésorier	Validation Secrétaire Général	Validation Président
Le	Le 2014 / 3017	Le . 20/01/01/
		15 action
	1	The state of the s



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 14 au RI (suite et Fin)

Modèle TARIF COTISATIONS UNC saison 20xx-20xx

	UNC - Ta	rif Cotis	sations	Adhési	on saisor	1 20xx/20xx
	Nature des licences	Licences FFA	Licences FFS	Licences MS	Titre	Observations
1	Titre Initiation (1 à 4h)	5€	5€	Non	Initiation	Enregistrement Olivier DAUCHET avec carnet à souche
2	Initiation Groupes	à de	éfinir par cor	ntrat	Initiation	Etabli par le président dans accord-cadre avec le responsable du groupe
3	Titre scolaire		our les écoles ec bon initiat	•	Scolaire	Tarif selon le contrat. Gratuit pour les écoles primaires. Nécessite un contrat avec établissement (AES)
4	Titre UNC – rame en 5 ^{ème} – UNSS	2€	2€	Non	Initiation	Convention établie avec l'établissement. Donne droit aux championnats FFA « rame en 5 ^{ème} »
5	Découverte 1 sem. calendaire	-	e - carnet	Non	Licence D7	Quelque soit l'âge : carnet nominatif de 10
5	Découverte 1 mois	10 ti	ckets		Licence D30	tickets à 90€. <i>Carte club UNC 10 séances</i>
6	Découverte 3 mois	6€/séand	ce - carnet 1	10 tickets	Licence D90	Prise en charge possible pour 10 licences par le CDNord. <i>Carte club UNC 10 séances</i>
7	Licence UNC Universitaire (10 mois)		80€		Licence A	Obligatoirement ≥ 16 ans et carte d'étudiant valable. <i>Carte club UNC</i>
8	Licence Universitaire		75 €		Licence U	Convention établie avec une université. Carte club UNC-Universitaire
9	Licence UNC Scolaire et Lycées – Associations Sportives		45 €		Licence A	Nécessite contrat avec établissement. Donne droit aux championnats FFA. <i>Carte club UNC-AS</i>
10	Licence Scolaire et Lycées UNSS - UGSEL		60€		Licence A	Nécessite contrat UNSS ou UGSEL avec établissement. Donne droit aux championnats FFA. <i>Carte club UNC-UNSS ou UGSEL</i>
11	Licence A (annuelle)	14	.0 €	+50€	Licence A	Carte Club UNC Jeunes
12	Licence A Loisirs - Vétérans	19	0€	+50€	Licence A	Carte Club UNC LV - Obligatoirement ≥ 16 ans
13	Licence A Jeunes Bourse ville	14	.0 €	+50€	Licence A	Carte Club UNC Jeunes - Bourse Ville de 100€
_	•	-				

Tarifs 5 à 13 : Carte Club UNC (20€) comprise déductible des impôts (dons)

Tarifs 7 à 12 : Carte Club UNC (20€) + Tombola 10 tickets valeur 30€ récupérable

Validation Trésorier	Validation Secrétaire Général	Validation Président
Le	Le	Le

NO IN THE PARTY OF CAMER BY AND IN THE PARTY

FFA - FHS - FFS

UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 15 au RI

FICHE ADHESION UNC saison 2017-2018

Fédération Française d'Aviron Ligue Nord-Pas de Calais UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI - AVIRON - Fondée en 1884 - Agrément 165 19.788 W592000215 - SWIT 10884870100017 Siège : Digue du Canel 59400 CAMBRAI — Tél/Fax : = 33 361 418 506 mail : unc@sfr.fr	Photo d'identité feuille inscription rempile Certificat médical d'aptitude Certificat de netation 50m Copie carte d'identité recto-verso Règlement cotisation
UNION NAUTIQUE DE CAI	MBRAI
FICHE D'ADHESION A	L'UNC Photo
ANNEE	
Inscription : nouvelle □ renouvellement □ N* Licence FFA :	année antérieure
IDENTITE	
Nom: Préno	m :
Né(e) le (obligatoire) :	<u>Sexe</u> : □ H / □ F
Adresse:	
Code Postal : Ville :	
Téléphone fixe : Mobile (obligat	toire) :
mail (obligatoire) :	
Téléphones tuteur(s) légal(aux) : Père/tuteur 1	Mère/tuteur 2
Mails tuteur(s) légal(aux) : Père/tuteur 1	Mère/tuteur 2
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Comment avez-vous connu le club : Publicité Tracts	Annuaire Internet I membre UNC
□ autres	
Activité actuelle : scolaire Primaire 🗆 Collège 🗅 Lycée 🗀 Etuc	diant 🗆 Etb
Activité actuelle : professionnelle	Ftb
Personne à prévenir en cas d'urgence : Nom	Prénom
nion Nautique de Cambrai - W592000215 - SIRET 30684870600017	Digue du Canal 59400 CAMBR

NO IN THE PARTY OF THE PARTY OF

FFA - FHS - FFS

UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 15 au RI (suite)

FICHE ADHESION UNC saison 2017-2018

Ligue UNION N Foodilie a W59700 Siè	tion Française d'Aviron • Nord-Pas de Calais IAUTIQUE DE CAMBRAI — AVIRON — 1884—Agrémez AS 28,788 18215—SMET 20884870100017 age: Digue du Canal IAI — Tél/Fax:+33 361 418 5 mail: unc@sfcfr	Enregistrement date :	
Mobile :	Tél. bureau	Tél. fixe	minni
TARIFS saison 2013-2014	(durées applicables se	elon les heures d'ouverture du club)	
Initiation individuelle	☐ (1h à 4h):5€	Initiation groupe (tarif sur consultation	on)
Découverte* 1 semaine cale		quelque soit l'âge	DALL.
Découverte* 1 mois	□ (< 16ans) 20€	Découverte 1 mois □ (≥ 16ans) 30€	
Découverte* 3 mois	☐ (< 16ans) 35€	Découverte 3 mois □ (≥ 16ans) 50€	
Universitaire* (10 mois)	□ (≥ 16ans) 75€		
Annuelle 12 mois*	☐ (< 16ans) 100€	Annuelle 12 mois ☐ (≥ 16ans) 150€	
Annuelle ≥ 16 ans concerne : Junio	rs – Séniors – Vétérans – Loisi	iement possible en 3 fais : 1 x40 + 2 x30) rs (palement possible en 3 fais) (mineurs) obligatoires, à faurnir dès l'inscription.	
ENGAGEMENT			
		enfant ou la personne sous ma responsabilité	légale :
	utique de Cambrai et à sui		
		lement intérieur du club, ainsi qu'au différent	
qui ponctuent la vie			
qui ponctuent la vie Directeur au Consell	d'Administration de l'UNC	, à respecter les locaux et le matériel, en n	
qui ponctuent la vie Directeur ou Conseil notamment le matérie	d'Administration de l'UNC el et les salles après chaque	, à respecter les locaux et le matériel, en n eutilisation.	ettoyant
qui ponctuent la vie Directeur ou Consell notamment le matérie à certifier que je sais	d'Administration de l'UNC el et les salles après chaqui nager sur une distance de	, à respecter les locaux et le matériel, en n	ettoyant nsabilité
qui ponctuent la vie Directeur ou Consell notamment le matérie à certifier que je sais des dirigeants et entr	d'Administration de l'UNC el et les salles après chaque nager sur une distance de aineurs de l'UNC en cas d'I	, à respecter les locaux et le matériel, en n eutilisation. 50 mètres et par la même je dégage la respo	ettoyant nsabilité n.
qui ponctuent la vie Directeur ou Conseil notamment le matérie à certifier que je sais des dirigeants et entr à autoriser l'UNC à u promotion du club.	d'Administration de l'UNC el et les salles après chaque nager sur une distance de aineurs de l'UNC en cas d'i tiliser mon image pour to	a, à respecter les locaux et le matériel, en ne e utilisation. 50 mètres et par la même je dégage la respoincident en relation avec la pratique de l'avirous support de communication ayant pour ols support de communication ayant pour ols support de communication.	ettoyant nsabilité n. bjectif la
qui ponctuent la vie Directeur ou Consell notamment le matérie - à certifier que je sais des dirigeants et entr - à autoriser l'UNC à u promotion du club. Je soussigné(e), Madame, M sutorise mon fils au ma fille à faire p nager 50 mètres et par la même dà transporter dese leur véhicule person	d'Administration de l'UNC el et les salles après chaque nager sur une distance de aineurs de l'UNC en cas d'i tilliser mon image pour to l'Onsieur :	, à respecter les locaux et le matériel, en ne utilisation. 50 mètres et par la même je dégage la respondicident en relation avec la pratique de l'aviron ent support de communication ayant pour ol mêtral comme membre actif. Je certifie que mon fils ou results et entraineurs de l'UNC. l'autorise les membres un fille occ de sa participation à une compétition ou ma responsables de l'UNC à prendre toutes les dispositions.	ettoyant nsabilité n. bjectif la ne file sat de l'UNC à nifestation
qui ponctuent la vie di Directeur ou Conseil notamment le matérie à certifier que je sais des dirigeants et entre à autoriser l'UNC à u promotion du club. Je soussigné(e), Madame, Mautorise mon fils ou ma fille à faire pager 50 mètres et par la même dé transporter dans leur véhicule person aportive ou collectiva en cas d'indispo	d'Administration de l'UNC el et les salles après chaque nager sur une distance de aîneurs de l'UNC en cas d' tilliser mon image pour to l'Onsieur :	, à respecter les locaux et le matériel, en ne utilisation. 50 mètres et par la même je dégage la respondicident en relation avec la pratique de l'aviron ent support de communication ayant pour ol mêtral comme membre actif. Je certifie que mon fils ou results et entraineurs de l'UNC. l'autorise les membres un fille occ de sa participation à une compétition ou ma responsables de l'UNC à prendre toutes les dispositions.	ettoyant nsabilité n. bjectif la ne file sat de l'UNC à nifestation
qui ponctuent la vie di Directeur ou Consell notamment le matérie à certifier que je sais des dirigeants et entre à autoriser l'UNC à u promotion du club. Je soussigné(e), Madame, Mautorise mon fils ou ma file à faire pager 50 mètres et par le même de transporter dans leur véhicule person aportive ou collective en ces d'indispo en ces d'urgence médicales, lors des el	d'Administration de l'UNC el et les salles après chaque nager sur une distance de aîneurs de l'UNC en cas d' tilliser mon image pour to l'Onsieur :	, à respecter les locaux et le matériel, en ne utilisation. 50 mètres et par la même je dégage la respondicident en relation avec la pratique de l'aviron ent support de communication ayant pour ol mêtral comme membre actif. Je certifie que mon fils ou results et entraineurs de l'UNC. l'autorise les membres un fille occ de sa participation à une compétition ou ma responsables de l'UNC à prendre toutes les dispositions.	ettoyant nsabilité n. bjectif la ne file sat de l'UNC à nifestation

Siège Union Naulique de Cambrai - W592000215 - SIRET 30684870600017 Tel & Fax : 03 61 41 85 06 Digue du Canal 59400 CAMBRAI

NO IN THE PARTY OF THE PARTY OF

FFA - FHS - FFS

UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 15 au RI (suite et fin)

FICHE ADHESION UNC saison 2017-2018

d'annulation et non accessibilité aux activités. votre boîte mail.	Certificat médical d'aptitude Certificat de natation 50m Copie carte d'identité recto-verso Règlement cotisation
Nom:	Prénom :
Numéro Licence FFA (obligatoire):	<u>Sexe</u> : □ H / C
ALLERGIES Oui Non si oui lesquelles :	
40 0.000 A 40 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000	iduel stipulant l'aptitude à l'aviron et/ou compétition

Groupe sanguin :	
Groupe sanguin :	
Groupe sanguin :	
Groupe sanguin : ☐ en cas d'urgence, j'autorise l'Union Nautique dont j'ai la charge.	e de Cambrai à hospitaliser mon enfant ou l'adhe
Groupe sanguin : ☐ en cas d'urgence, j'autorise l'Union Nautique dont j'ai la charge. PERSONNE à PREVENIR en cas d'URGENCE : Nom :	e de Cambrai à hospitaliser mon enfant ou l'adhe
Groupe sanguin : □ en cas d'urgence, j'autorise l'Union Nautique dont j'ai la charge. PERSONNE à PREVENIR en cas d'URGENCE : Nom : Mobile :	e de Cambrai à hospitaliser mon enfant ou l'adhé
Groupe sanguin : On cas d'urgence, j'autorise l'Union Nautique dont j'ai la charge. PERSONNE à PREVENIR en cas d'URGENCE : Nom : Mobile :	e de Cambrai à hospitaliser mon enfant ou l'adhe Prénom :
Groupe sanguin : on cas d'urgence, j'autorise l'Union Nautique dont j'ai la charge. PERSONNE à PREVENIR en cas d'URGENCE : Nom : Mobile : Tél. bureau	e de Cambrai à hospitaliser mon enfant ou l'adhe Prénom : Tél, fixe
Groupe sanguin : I en cas d'urgence, j'autorise l'Union Nautique dont j'ai la charge. PERSONNE à PREVENIR en cas d'URGENCE : Nom : Mobile : Tél. bureau	Tél. fixe

RI version 05 du 08 avril 2017 Siège Union Nautique de Cambrai – W592000215 – SIRET 30684870600017 Tél & Fax : 0 972 524 792



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 16 au RI

ATTESTATION INSCRIPTION UNC

Fédération Française des Sociétés d'Aviron
Ligue Nord-Pas de Caliais
UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI
- AVIRON Finiste en 1882 - Aprilement Mis 19 748
MS SUBBUSTS - SINCE MORRAITANDES
SIÈges: D'Égue du Canal
S9400 CAMBRAI - Tèl/Fax : +13 361 418 506
mail : uno@cfrfs

Correspondance administrative : Monsieur Xavier PINET 375 rue Pasteuri 59400 AWOINGT © +33 0 975 202 101 § +33 0 675 375 887

ATTESTATION D'INSCRIPTION A L'UNC saison 2013 – 2014

Je soussigné : Xavier PINET,

Président de l'Union Nautique de Cambrai (UNC) Société d'aviron demeurant Digue du Canal 59400 à CAMBRAI

Atteste avoir reçu pour cotisation annuelle, pour la saison 2013 - 2014, et

concernant la personne de : Jules CRESSON

la somme de : 100 €

conformément au tarif pratiqué pour l'adhésion des jeunes rameurs (< 16 ans). Cette somme couvre la Licence Annuelle FFA (Fédération Française d'Aviron) pour la saison, l'assurance et l'adhésion annuelle à l'UNC.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Cambrai le 30 septembre 2013.

Le Président de l'UNC

Siege Union Nautique de Cambrai - W592000215 - SIRET 30684870600017 Tél & Fax : 03 61 41 85 06 Digue du Canal 59400 CAMBRAI

UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal 59400 CAMBRAI — Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 17 au RI

PERSONNES HABILITEES AUX INSCRIPTIONS LICENCES Olympiade 2016-2020

UNC - PERSONNES HABILLITEES INSCRIPTION LICENCES - Saison 2018 Membre Délégation NOM - Prénom Qualification Signatures CD autorisée **VP** Compétition Claude SAMYN entraîneurs Non oui compétiteurs Olivier DAUCHET Entraîneur DE Invité Non **Xavier PINET** Président oui oui **Eric THOMAZEAU** Secrétaire Général Oui Oui Salariée Educatrice Sandra GUITARD Invitée Non non habilitée





UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 18 au RI

FAUTES GRAVES & SANCTIONS

Grilles de fautes graves et de sanctions à établir selon une approche criticité :

Liste des Fautes à établir

Liste des critères de gravité des fautes à établir : par exemple

1 à 2 : n'altérant pas les relations et pratiques des autres rameurs

3 à 5 : petite gêne pour les relations et pratiques des autres rameurs

6 à 8 : grosse gêne pour les relations et pratiques des autres rameurs

9 à 10 : danger pour les relations et pratiques des autres rameurs, fort impact de réduction des performances

Prendre en compte la fréquence des fautes sur les bases suivantes :

1 à 3 fois sur les six derniers mois.

Faire la criticité de la faute : % Criticité = fréquence x gravité

Exemple : échelle de 30 qui peut être exprimée en % :

Mini : $1 \times 1 = 1$, Maxi : $3 \times 10 = 30$

Liste de sanctions à établir par 10% de criticité, le 100% est automatiquement l'exclusion ou encore liste de 3 sanctions sur un barème qui peut-être :

0 à 10% : un blâme sans conséquence si non une prise en compte

11 à 30% : un blâme avec travail d'intérêt général à mettre en place et remise du compteur à zéro

31% à 79% : un blâme avec travail d'intérêt général, arrêt de la licence pour 6 mois et exclusion systématique si

récidive

80% à 100% : exclusion systématique

Il s'agit là d'une proposition, non d'une obligation, à vous de voir, mais il faut être le plus juste possible et sans discussion possible, d'où l'intérêt d'une démarche de ce type.



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 19 au RI

INVENTAIRE MATERIELS

Prendre la base tableau inventaire réalisé par Olivier et Claude



ANNEXE 19 au RI (suite et fin)

STOCKS MATERIELS et variations de stocks (mars 2016)

Voir tableau excel « Tableau Amortissement année civile UNC », onglet « Stocks »

			Stocks à fin année			-1125				-1009,1				-360,95					
	TOTAL				Reste	déstk	1803	Reste	déstk	2928	Reste	déstk	1818,8	Reste	déstk	2827,9	Reste	déstk	3188,9
	Date	Nb Unité	Valeur initiale	Chq	2015	365,779	2013	2438	1125	2014	2040	1495,7	2015	2183	190,88	2016	1901	839,06	2017
SEKULAK pochette UNC F0213T020 x2000	24/04/	013 200	0 1202,05	5434868	1900	60,1025	1141,95	1900	0,00	1141,9	1750	90,154	1051,79	1700	30,0513	1021,74	1500	120,205	901,54
AVIRON PASSION combi x20	06/09/	013 2	0 760		15	190	570	15	0	570	2	494	76	2	0	76	0	76	0
TROPHEES de France coupe et médailles x227 pièces	29/04/	013 22	7 206,76	5434872	100	115,6763	91,0837	100	0	91,084	0	91,084	0		0	0		0	0
PAGEOT 6 paires de chaussures Kerguelen F255	21/04/	014	6 615,54					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PAGEOT 6 paires de chaussures Kerguelen F316	30/05/	014	6 597,6					6	597,6	597,6	5	99,6	498	5	0	498	5	0	498
TROPHEES de France coupe et médailles x 417 pièces	14/04/	014 41	7 527,8	3062460				417	527,8	527,8	0	527,8	0		0	0		0	0
AFB RECOMPENSES coupes et médailles x 377 pièces	18/04/	015 37	7 487,49								83	107,33	107,325	300	-280,6	387,923	300	0	387,92
AFB RECOMPENSES coupes et médailles x 200 pièces	30/04/	015 20	,	8424622							200	85,7	85,7	150	21,425	64,275	50	42,85	21,425
SPIRIT COMBIS x 20 U	25/03/	016 2	0 700										0	13	245	455	10	105	350
SPIRIT Vêtement x 20 U	25/03/	016 2	0 500											13	175	325	10	75	250
SPIRIT COMBIS x 20 U		2	0 700														13	245	455
SPIRIT Vêtement x 20 U		2	0 500														13	175	325
SPIRIT COMBIS x 20 U		2	0 700																
SPIRIT Vêtement x 20 U		2	0 500																
SPIRIT COMBIS x 20 U		2	0 700																
SPIRIT Vêtement x 20 U		2	0 500																
AFB RECOMPENSES coupes et médailles x 377 pièces		37	7 500																



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 20 au RI

CONTRAT D'ENGAGEMENT



Fédération Française d'Aviron Ligue Nord-Pas de Calais UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI - AVIRON -

- AVIRON -Toretre in 1984 - Aperinet 185 25,700 wissboots14 - 1897 26546/ntiabs17 SAgg : Olgue du Canal 59400 CAMBRAI - Tél/Fax : 193 361 418 506 mail: unc@fafi.fr Correspondance administrative :

Madame (Monsieur)

xx rue XX 59400 Cambrai

Cambrai le 25 octobre 2013

Objet : Convention d'Engagement entre l'UNC et vous-même

Madame, (Monsieur),

Vous avez participé avec succès au programme de formation :

Diplôme fédéral d'initiateur à la pratique de l'aviron

organisé et proposé par l'UNC. Ce programme s'inscrit dans une démarche générale de valorisation des compétences et du savoir-faire des jeunes et adhérents de l'UNC.

C'est avec beaucoup de bonheur que nous vous félicitons de votre réussite et nous vous engageons à poursuivre votre action pour le développement du sport, de la réussite personnelle et tout particulièrement pour la promotion de l'aviron. Vous pourrez tirer bénéfice de votre présente réussite au niveau individuel et professionnel et nous vous incitons à le faire dans le cadre de votre curriculum vitae, apportant la preuve de votre implication dans l'organisation de la vie collective.

Cette action très volontariste de l'UNC de valorisation des compétences et du bénévolat fait l'objet pour l'UNC d'un budget annuel conséquent de façon à vous permettre d'accéder gratuitement à ces formations.

Siege Union Neutique de Cambrel - WS92000215 - SIRET 30664870600017 Tel & Fax : 03 61 41 85 06 Digue du Canal 59400 CAMBRAI Page 1 sut 5





UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 20 au RI (suite)

CONTRAT D'ENGAGEMENT



Fédération Française d'Aviron Ligue Nord-Pas de Calais UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

- AVIRON hundre in 2584 - Agreemed 383 (2178) www.accods - user/ analyserouscod? Siden - Disconductory

Srège : Digue du Canal 9400 CAMBRAI — TRI/Fax : +33 361 418 506 mail ; unc@sfr.fr Correspondance administrative :

Monsieur Xavier PINET 375 nue Pasteur 59400 AWOINGT

* +33 0 975 202 101 • +33 0 675 375 887

Pour mener à terme votre participation active au sein de l'UNC et en contrepartie de l'effort consenti par le club, nous vous demandons de bien vouloir vous engager personnellement, de façon plus active encore, dans la vie du club pour en faciliter la promotion et son développement.

Cet engagement personnel particulier que nous vous proposons est inscrit dans une durée de trois ans dès l'obtention de votre diplôme et fait l'objet de la convention d'engagement volontaire mise en annexe de ce courrier.

Persuadé que vous adhérerez à cette convention dans l'esprit sportif qui est le vôtre, Veuillez trouver ci-joint la « Convention d'Engagement volontaire » que nous vous proposons, nous vous demandons de la signer et de la retourner par courrier au Président de L'UNC.

L'encadrement du club et moi-même restons à votre disposition pour toute discussion à ce sujet ou explications complémentaires.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs à votre égard et en notre meilleur accueil dans la grande famille sportive.

> Le président de l'UNC Xavier PINET

Pièce jointe : Convention d'Engagement Volontaire

Siège Union Nautique de Cambral - W592000215 - SIRET 30684870600017

Digue du Canal 58400 CAMBRAI Page 2 sur 5



W592000215-SIRET 30684870600017 Siège : Digue du Canal 59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792 mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 20 au RI (suite)

CONTRAT D'ENGAGEMENT



Correspondance administrative : Monsieur Xavier PINET 375 rue Pasteur 59400 AWOINGT **2** +33 0 975 202 101 1 +33 0 675 375 887

CONVENTION D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

Entre les soussignés :

Madame (Monsieur) XX

rue XX

59400 Cambrai

dit « le contractant »

Et

Union Nautique de Cambrai (UNC)

Association sportive loi 1901

Digue du canal

59400 Cambrai

Monsieur Xavier PINET Représenté par :

En qualité de : Président de l'UNC

Il est arrêté et convenu¹ ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention d'engagement volontaire

1 Chaque nage de cette convention est à paranher des initiales

La présente convention d'engagement est issue de la réussite à un programme de formation organisé par l'UNC et dont a bénéficié gratuitement le contractant. La réussite à ce programme de formation concerne :

Diplôme fédéral d'initiateur à la pratique de l'aviron

En contrepartie de cette réussite le contractant s'engage à poursuivre volontairement son action au sein de l'UNC pour développer et promouvoir l'aviron et les sports connexes en relation avec l'objet de sa formation.

a conduct budget are some some street and a basis of the same transfer and	
Siege Union Naulique de Cambrel - W592000215 - SIRET 30684870800017	Digue du Canal 59400 CAMBRAI
Tél & Fax: 03 61 41 85 06	Page 3 sur 5



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 20 au RI (suite)

CONTRAT D'ENGAGEMENT



Fédération Française d'Aviron Ligue Nord-Pas de Calais UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI - AVIRON -

nande не 1888—времен 185 гл. 188 нівозворує—вист завна 163,000 г Siège : Digue du Canal 59400 CAMBRAI — ТВІ/Fак : +33 361 438 506

MBRAI — Töl/Fax : +33 361 418 50 mail : unc@sfr.fr Correspondance administrative :

Monsieur Xavier PINET 375 rue Pasteur 59400 AWOINGT

\$ +33 0 975 202 101

£+33 0 675 375 887

Article 2 : Modalités de la convention d'engagement volontaire

Le contractant s'engage à respecter et à appliquer les modalités d'engagement suivantes :

- Le contractant est suivi au sein de l'UNC pendant son engagement par un référent désigné par le Président.
- Respecter les règles du RI de l'UNC dans toutes ses composantes, γ compris le respect des personnes et individus.
- Participer de façon active à l'encadrement des entraînements sportifs.
- Rapporter régulièrement au référent désigné des activités et actions réalisées.
- S'engager à appliquer toutes les règles de sécurité inhérentes à la pratique du sport et apprises dans le cadre de sa formation.
- Ne jamais prendre d'initiatives qui iraient à l'encontre des règles de sécurité et du RI.
- Respecter le programme des entraînements proposés par les entraîneurs ou le référent
- Organiser obligatoirement sa pratique personnelle de l'aviron en accord avec son référent, les entraîneurs de l'UNC et dans le respect du RI.

Article 3 : Durée et entrée en vigueur de la convention d'engagement volontaire

La présente convention d'engagement volontaire est contractualisée pour une durée de trois (3) ans à compter de la date d'obtention du diplôme ou de la nomination au titre du diplôme correspondant.

The ART CONTRACTOR OF THE CONT

Siège Union Nautique de Cambral - W592000215 - SIRET 30684870600017

¹ Chaque page de cette convention est à parapher des initiales ..

cotisation, mais peut poursuivre son action au sein du club.

Tel & Fax: 03 61 41 85 96

Digue du Canal 59400 CAMBRAI Page 4 sur 5

FFA - FHS - FFS UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 20 au RI (suite et fin)

CONTRAT D'ENGAGEMENT



Fédération Française d'Aviron Ligue Nord-Pas de Calais UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

- AVIRON on 2584 – Agrimuni ASS 25.769 00217 – 1007 11664670000017 Siège : Digue du Canal 400 CAMBRAI - Tél/Fax : +33 361 418 506 mail:unc@sfr.fr

Correspondance administrative :

Monsieur Xavier PINET 375 nan Pasteur 59400 AWOINGT

2 +33 0 975 202 101 £+33 0 675 375 887

Article 4 : Inscription obligatoire des actions à l'UNC

Dans le cadre de la présente convention d'engagement volontaire, le contractant s'engage obligatoirement au jour le jour à inscrire, sous le nom de « CEV », et à signer chacune de ses participations sur le cahier des autorisations spécifiques mis à sa disposition à ce sujet dans le bureau de l'UNC.

Article 5 : Conditions d'adhésions à l'UNC

(apposer la mention manuscrite « lu et approuvé »)

La présente convention d'engagement volontaire oblige le contractant à adhérer à l'UNC durant la période de son engagement; elle ne donne pas droit à des réductions de cotisation, sauf dispositions particulières prises par le Comité de Direction et le Président de

Fait à	Cambra	i le	 			

Pour le Contractant Pour le Référent UNC Pour le Président de l'UNC Nom Prénom, signature Nom Prénom, signature Xavier PINET

Chaque page de cette convention est à parapher des initiales ..

Siège Union Nautique de Cambrai - W592090215 - SIRET 30684670600017 Tél 8 Fay: 03 61 41 65 08

Digue du Canal 59400 CAMBRAI Page 5 sur 5



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI — Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 21 au RI

PROGRAMME D'INITIATION et de DEVELOPPEMENT de la PRATIQUE SPORTIVE

Référentiel Sportif

Cycles de formation sur la saison sportive

4 cycles sur la saison sportive :

	Cycles de la saison sportive aviron UNC											
cycles	période	nombre de séances										
Cycles	periode		minimum		optimum		maximum					
1	1er septembre à fin octobre (an)	10	10 séances au 1er mercredi de novembre	20	10 séances au 1er mercredi d'octobre	30	10 séances au 3ème mercedi de septembre					
2	Novembre (an) à fin février (an+1)	15	15 séances au dernier mercredi de février	30	15 séances au 1er mercredi de janvier	45	15 séances au 2d mercredi de décembre					
3	Mars à fin avril (an+1)	9	9 séances au 1er mercredi de mai	18	9 séances au dernier mercredi de mars	27	9 séances au 4ème mercredi de mars					
4	Mai à fin juillet (an+1)	12	12 séances au dernier mercredi de juillet	24	12 séances au 3ème mercredi de juin	36	12 séances au 2ème mercredi de juin					
	Total séances	46		92		138						

Le tableau montre en combien de temps les séances minimum requises peuvent être atteintes selon la fréquence des entraînements. Il donne également le total des séances d'entrainement à mettre en place sur la saison sportive et selon la fréquence et les cycles de formation.

- Pas plus de 6 séances d'initiation ne doivent être consacrées à la « découverte » de la pratique, notamment en bateau « découverte » dont l'utilisation n'initie pas à la bonne pratique.
- La première séance de découverte de l'aviron est primordiale, elle est traitée ultérieurement.
- La première option du tableau (**minimum**) correspond à un entraînement des jeunes en initiation par semaine. Cette fréquence est insuffisante pour permettre un développement normal et le passage en compétition avant le démarrage des activités compétition de la saison sportive au printemps. Il s'agit donc du minimum requis pour la formation d'un jeune sans pourvoir assurer correctement le transfert à la compétition si l'âge est atteint. Cette option ne permet pas au jeune de participer facilement aux objectifs de fin de cycle de la formation mais à ceux des différents jalons.



ANNEXE 21 au RI (suite)

PROGRAMME D'INITIATION et de DEVELOPPEMENT de la PRATIQUE SPORTIVE

Référentiel Sportif

- La seconde option du tableau (**optimum**) correspond à deux entraînements par semaine en initiation et permet correctement un développement des jeunes à la pratique de l'aviron. Elle permet également un passage normal en saison à la compétition si l'âge minimal est atteint. C'est l'option requise pour un fonctionnement normal de la formation aviron à l'UNC. Cette option permet au jeune de participer aux différents objectifs de fin de cycle et jalons de la formation et de participer à la compétition des début avril de la saison sportive.
- La troisième option du tableau (maximum) correspond à trois entraînements par semaine du jeune en initiation. Cette fréquence permet une acquisition rapide des compétences et un transfert rapide en compétition si l'âge minimal est atteint. Cette option permet au jeune en initiation d'accéder rapidement à la compétition (cycle 4) avant la saison sportive de printemps et de participer à tous les objectifs de compétition dès mars de la saison sportive.

Progression du travail de formation sur la saison

La progression du travail est individuelle mais se fait collectivement.

Chaque cycle correspond à un objectif technique à atteindre et à une manifestation sportive à effectuer.

Le tableau page suivante donne le référentiel de développement sportif.

- Une semaine de détection des jeunes recrues en acquisition est effectuée par l'UNC lors des vacances d'avril (pâques).
- Pour la finale CJR régionale de mi-mai et le championnat de Ligue de fin mai, il est possible de faire un mix jeunes de l'école d'aviron et le jeunes en compétition en J14.
- Pour les autres jeunes de l'école d'aviron qui ne peuvent accéder à la compétition sur le temps de la saison, une alternative est proposée par l'UNC :
 - o Une randonnée à fin juin ou sortie sportive
 - Une journée multisport sur juillet avec d'autres clubs
- Un stage de rentrée peut être organisé fin août avant la nouvelle saison pour pré-recruter les jeunes du Cambrésis. Ce stage est multisport organisé éventuellement avec d'autres clubs cambrésiens.



ANNEXE 21 au RI (suite)

PROGRAMME D'INITIATION et de DEVELOPPEMENT de la PRATIQUE SPORTIVE

Référentiel Sportif

	Cycles formation: progression des acquis en formation initiation aviron										
objectif		a	u plus tôt	aı	ı plus tard	objectif manifestation					
cycle	technique	Temps limite	référentiel FFA	Temps limite	référentiel FFA	fin de cycle	événements jalons				
0		Stage dernière semaine août (24 au 31)									
			CJR		CJR	BETHUNE 1000 m ou 3000 m mi octobre	Régate de Cambrai à fin septembre				
1	Autonomie	10 séances à fin septembre	Brevet Bronze	10 séances 2ème mercredi d'octobre	Brevet Bronze	Semaine de détection toussaints 1er semaine	descente de l'AA (début octobre)				
			CR indoor début décembre		D	Semaine détection vacances février	CR Indoor X4 (250mx2x4) début décembre				
2	Stabilisation des acquis	15 séances à mi décembre	CJR brevet argent	15 séances à fin février	Brevet Argent hors CJR	TR Valenciennes (X2	CJR mi janvier				
		CR indoor début février	pas de participation au	ou X4) fin février	CR Indoor X4 (250mx2x4) début février						
3	Maîtrise	9 séances à début mai	CR et au CJR régional Brevet OR compétition mi mai	Semaine de détection jeunes sur les vacances de pâques	CJR fin mars						
			Zone BC selon âge		Offre jeune	Régates Charleville Mézière fin avril	Finale CR fin mars				
			Offre jeune Championnat de Ligue (fin mai) 1000 m sélectif > J12		Championnat de Ligue (fin mai) points de participation (J12)		Randonnée des nénuphars St Omer début mai (payant 32€)				
4	Compétition		Selectii > J12				Finale CJR mi mai				
		12 séances à mi juin	Finales CJR régionale (mai) et nationale (juin)	12 séances à fin juillet	hors suite Offre jeunes	Championnat de Zone est BL	Régates Gravelines / Ailette /Tournai fin mai				
		Offre jeune Zone BL (juin) et points de performance >J12 et référentiel FFA (Zone BL)				Randonnée des boucles de la seine fin juin (autofinancement ou payant)					

Possibilités de participation aux manifestations FFA et de passage en compétition.

Dans le cas d'une formation lente (au plus tard), les objectifs de fin de cycle 4 ne sont plus ceux de la FFA mais des objectifs alternatifs proposés par l'UNC pour clore la saison sportive en juillet.



ANNEXE 21 au RI (suite)

PROGRAMME D'INITIATION et de DEVELOPPEMENT de la PRATIQUE SPORTIVE

Référentiel Sportif

Les fréquences d'entraînement selon les âges

Pour optimiser la pratique en compétition, la fréquence d'entraînement à l'aviron est un point important à respecter selon les âges à compétences acquises.

Ce point est traité dans la méthodologie.

Relevé des acquis

Un relevé permanent des acquis est effectué pour chaque jeune.

Ce relevé est informatisé, historisé et stocké sur l'informatique du club (traçabilité).

Il reprend:

- l'acquisition des 4 objectifs techniques précédents : autonomie stabilisation des acquis maîtrise et accès à la compétition.
- Il justifie chaque progression.
- Il valide chaque étape et participation aux étapes jalons.
- Il mentionne l'attitude et le comportement du rameur
- Il argumente les acquis par l'enregistrement de commentaires des éducateurs et entraîneurs.
- Débriefing des acquis entre les éducateurs et entraîneur
- Items entraînement en salle et ergos :
 - o Temps référence 500 en septembre en cadence libre
 - o Tests ergos cadence libre
 - o Test léger boucher
 - o Test Ruffier Dickson
 - o Tirade multi-bons épaulé
 - Test VMA (septembre et pâques)
 - Test de biomètrie

Document de saisie à formaliser sur excel et à mettre en place OD Matrice des brevets Voir Carnet d'entrainement 2008 - 2009



ANNEXE 21 au RI (suite)

PROGRAMME D'INITIATION et de DEVELOPPEMENT de la PRATIQUE SPORTIVE

Référentiel Sportif

La nécessité d'un entrainement sportif multisport

Pour améliorer la performance à l'aviron il est nécessaire de développer les capacités physiques générales. Le travail d'autres activités physiques qua l'aviron va permettre d'améliorer la motricité, la coordination, l'équilibre et les conditions physiques générales.

Il est donc conseillé de pratiquer des activités physiques divers et complémentaires à l'aviron lors des échauffements et des entraînements.

Les sports qui ont un intérêt direct pour la pratique de l'aviron :

- La natation pour l'endurance et l'amplitude, souffle et physique, travail de tous les muscles
- Le vélo pour l'équilibre et la musculature des jambes
- L'escalade pour la coordination
- Le volley, le hand, le basket, l'ultimate pour l'explosion, la détente et la cohésion de groupe
- Le paddle pour l'équilibre, le gainage et l'appréhension à l'eau
- Le badminton pour la cardio et la prise d'appui
- La course à pied pour l'endurance, la respiration et le cardio

Ces activités sont à prévoir en complément à la Préparation Physique Général (PPG).

Le paddle, la natation sont intégrés dans les créneaux d'entrainement de l'école d'aviron, notamment en période hivernale.

Le volley, le basket ou le hand et l'ultimate sont à intégrer dans des activités secondaires de stages spécifiques et lors de la période hivernale, ou même lors de séances d'entrainement pour l'ultimate.

Le vélo et le badminton sont également réalisables lors d'entrainement d'aviron.

La course à pied participe aux échauffements du rameur.

L'entraînement physique pour l'aviron

La technique de l'aviron ne peut être dissociée de l'état physique de l'individu :

- Pour le novice l'entraînement est la découverte, il s'initie alternativement sur l'eau et en salle.
- Pour le praticien jeune (brevet argent) et compétiteur, cet entraînement doit être réalisé à 70% en salle et 30% sur l'eau.
- Pour le praticien âgé (sénior), cet entraînement doit être réalisé à 30% en salle et 70% sur l'eau.

La pratique de la natation est un prérequis à l'aviron qui doit être entretenu et qui permet de développer toute la musculature sans effort de gravité.



ANNEXE 21 au RI (suite et fin)

PROGRAMME D'INITIATION et de DEVELOPPEMENT de la PRATIQUE SPORTIVE Programme saison 2017-2018

L'initiation « nouveaux et jeunes rameurs » se fait selon les horaires suivants :

- Lundi et mercredi : à partir de 16h et jusque 19h
- Mercredi : toute la journée
- Samedi après-midi dès 14h, une semaine sur deux, voire calendrier des présences

L'initiation « Loisirs » se fait :

- Samedi après-midi dès 14h, une semaine sur deux, voire calendrier des présences
- Pas d'initiation « loisirs » le lundi soir ou après-midi
- Possibilité initiation loisirs le mardi après-midi et mercredi après-midi selon les horaires indiqués

.



ANNEXE 22 au RI

PROGRAMME D'ENTRAINEMENT à la COMPETITION

Programme saison 2017-2018

Le pôle compétition est ouvert tous les soirs de 18h à 20h selon les disponibilités de l'entraîneur et est ouvert le samedi matin de 9h à 12h.

Le mercredi est organisé une séance au stade ou salle hors club (salle Liberté)

Pour la saison 2016-2017 les entraînements sont mixtes fille et garçon

Il est demandé aux enfants de caller leurs entrainements selon le schéma suivant :

• J13-J14 : mini 3 entraînements /semaine

• J15-J16 : mini 4 entraînements / semaine

• J17 : mini 5 entraînements / semaine

Exigences particulières : l'entraînement selon ce programme n'induit pas systématiquement une participation aux compétitions et championnats, si les performances ne le permettent pas

Les rameurs en pôle compétition peuvent s'entraîner individuellement, sans présence de l'entraîneur, le dimanche matin, sous réserve du respect des règles de sécurité et selon un programme préétabli avec l'entraîneur.



ANNEXE 23 au RI

ENGAGEMENT PERSONNEL DU SALARIE(E)

Je soussigné(e)
Salarié(e) de l'Union Nautique de Cambrai m'engage à respecter l'éthique portée par l'association, les statuts et le règlement intérieur de l'association.
Je m'engage également à faire respecter dans le cadre de mes fonctions les valeurs portées par l'association, ses statuts et son règlement intérieur auprès de tous les adhérents et personnes extérieures en relation avec l'association. En tant que membre salarié(e) de l'Union Nautique de Cambrai, et selon les statuts de l'association (Art. 3.5), je suis membre bénévole et m'acquitte d'une cotisation de base qui me permet de bénéficier des prestations et services de l'association sur mon temps de bénévole.
À Cambrai
Le/

Signature du salarié(e)



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI — Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 24 au RI

PROCEDURE DE REALISATION ET DE MISE EN ŒUVRE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

À élaborer



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788

Fondee en 1884—Agrement J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal 59400 CAMBRAI — Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 25 au RI

FICHIER INVESTISSEMENT et Calcul Amortissement

		CASICO -	- CDOS	
TABLEAU	J d'AMO	RTISSEM	ENT - année civi	ile SUP
	ave	c pagave	10/09/2015	
VALEUR d'A		2577,29 €	cellules en bleu à rer	nseigner
DUREE d'AMOR'	TISSEMENT	7 Ans		↓
TAUX LINE	AIRE	14,29%	DATE D'ACQUISITION	10/09/2015
DATE FIN	PERIODE	AMO	ORTISSEMENT	
EXERCICE	PERIODE	DOTATION	Valeur Nette Comptable	
31/12/15	1	113,52 €	2 463,77 €	
31/12/16	2	368,18 €	2 095,58 €	
31/12/17	3	368,18 €	1 727,40 €	
31/12/18	4	368,18 €	1 359,21 €	
31/12/19	5	368,18 €	991,03 €	
31/12/20	6	368,18 €	622,85 €	
31/12/21	7	368,18 €	254,66 €	
31/12/22	8	254,66 €	0,00€	
31/12/23				
31/12/24				
31/12/25				
31/12/26				
31/12/27				
31/12/28				
31/12/29				
31/12/30				
31/12/31				
31/12/32				
31/12/33				
31/12/34				
31/12/35		0.4.0.5		
		S.A.G.E		
		Tous droits	reserves	



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI — Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 26 au RI

DUR - DOCUMENT UNIQUE d'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

À élaborer





UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 27 au RI

Accès aux clés et Procurations

Accès aux clés de l'UNC

5 clés ouvrant les principales portes de l'UNC (les deux portes de façade et la porte extérieure de la cuisine) sont mises à la disposition ce l'association pour un usage quotidien :

	Nbre	N° clés	Destinataires	Mise à
	Noic	14 6165	Destinataires	disposition
Le Président de l'association	1 clé n°	S7W3JF98	Pinet Xavier	05/07/2017
Le Secrétaire Général de l'association	1 clé n°	S8X85MRG	Thomazeau Eric	05/07/2017
le Trésorier de l'association	1 clé n°	S8X85MRG	Barathon Hervé	05/07/2017
L'éducateur sportif salarié ville	1 clé n°	S7W3JF98	Dauchet Olivier	05/07/2017
L'entraineur bénévole compétition	1 clé n°	S8X72YC0	Samyn Claude	05/07/2017
l'éducateur sportif bénévole ou permanent de l'association	1 clé n°	S8X72YC0	Mounier Quentin	05/07/2017

Procurations bancaires (Art.11.4 des statuts)

LCL comptes CCO comptes

Procurations Signatures en cas d'absence du Président : statuts Art.11.4

Le Secréataire Général de l'association signature conjointe le Trésorier de l'association signature conjointe

Procurations Postales PS000020141420-000

Le Secréataire Général de l'association le Trésorier de l'association (Cf statuts Art.11.4) valable jusqu'au 31/12/2037 signature individuelle avec carte identité signature individuelle avec carte identité



Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 27 au RI (suite)

Accès aux clés et Procurations

Procurations bancaires CCO ICC 60492641 du 10/11/2016

		Reservé Ban	doe		2
lumèro de demande Ligence GENCE DE LILLE CEN	ICC 60492641 (TRE	Date 10/11/2016 Code agence 00061	Adresse 16, 805 RUE DE TENREMONDE CS 80565 89023-LILLE CEDEX	CREDIT COOR	PERATIF
			Abonnement Banque En Ligne		
Nous nous abonnon	s au service de	banque en ligne l	gestion des comptes par internet).		
Comple de fecturation	on de l'abonnen	nent : UNION NAL	JTIQUE DE CAMBRAI		
Nous choisissoms fo	ption de sécuris	sation sulvante :			
sécurisation	per sésame. Cr	rédit Coopératif ou	o certificat numérique (1) est incluse dans l'option	a gestion des habilitations »	
			Avenant - Gestion du (dec) utilisateur (s)		
Administrateur (s)	de l'abonneme	nt banque en lig	Avenant - Gestion du (des) utilisateur (s)		
Administrateur (s)	de l'abonneme	nt banque en ligi Prênom	Avenant - Gestion du (des) utilisateur (s)	Mail	Téléphone
	de l'abonneme	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	Avenant - Gestion du (des) utilisateur (s)	Mail xavier pinel@sviton-nautig	Teléphone 0000000000
Non	de l'abonneme	Prinom	Avenant - Gestion du (des) utilisateur (s) ne : Option de secursation Sissame Childit Coopératif	Mail	0000000000
Noti PINET BARATHON		Prinom XAVER HERVE LUCIE	Avenant - Gestion du (des) utilisateur (s) ne : Option de secursation Sissame Childit Coopératif	Mali xavier pinel@sviton-nauto ue.com herve.bernthon@sviton-da utigus #	0000000000
Nors PINET BARATHON Cette dissignation v (abonnement	neut producation	Prenom XAVER HERVE LUCIE In your fairs fonc	Avenant - Gestion du (des) utilisateur (s) ne :	Mail xavier pinet@eviton-nautiq ue com herve berathon@aviron-ra ufique f En Ligne fensemble das compt	0000000000 0000000000 los compris dans
Norri PINET BARATHON Cette désignation à l'abonnement En outre, l'adelination	reut procuration	Prenom KAVER HERVE LUCIE n pour faire fonc wolr pour la gestio	Avenant - Gestion du (des) utilisateur (s) ne :	Mail xavier pinet@eviton-nautiq ue com herve berathon@aviron-ra ufique f En Ligne fensemble das compt	0000000000 0000000000 los compris dans
Norn PINET BARATHON Cutte disignation in fabonnerrent En outre, Padelinistri Mise à disposition Par détaut, chaque	steur a tout pour de lecteurs (ut administrateur Toutefale, si	Printon XAVER HERVE LUCIE n pour faire fonc voir pour la gestio litateurs avec sec / utilisateur nouv	Avenant - Gestion du (des) utilisateur (s) ne :	Mail xavier pinet@eviton-nautiq ue com herve berathon@aviron-ta ufique f En Ligne fensemble das compt d'ajout, de suppression d'utilisates d'un Lecteur Sésame pour l'utilis	000000000 0000000000 tes compris dans ers)
Nom PINET BARATHON Cette dissignation in Fabonierrent En outre, Faderinstri Mise à disposition Par détaut, chaque occinitative alésantes utilisateurs nouvelles	mus procuration steur a tout pour de lecteurs (us administrateur Toutaliste, si ment désignée,	Prinom XAVER HERVE LUCIE n pour faire fonc woir pour la gestio ilitateurs avec sec / utilisateur nouv faborné le sout-	Avenant - Gestion du (des) utilisateur (s) ne : Cotion de securisation Silsame Cridit Coopératif N Sésame Cridit Coopératif Somer au moyen des services de Banque n de l'abonnement et des utilisateurs (demande curisation par situame Crédit Coopératif)	Mail xavier pinet@eviton-nautiq ue com herve berathon@aviron-ta ufique f En Ligne fensemble das compt d'ajout, de suppression d'utilisates d'un Lecteur Sésame pour l'utilis	000000000 000000000 tos compris dans ers)



Codes cooperate and the Codes of the Codes o



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

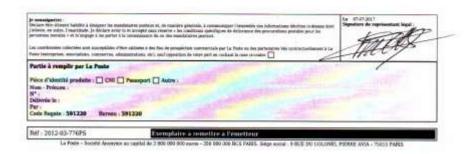
mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 27 au RI (suite et fin)

Accès aux clés et Procurations

Procurations Postales PS000020141420-000







AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 28 au RI

Demande de label fédérations sportives

LABEL FFA « Ecole Aviron »



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 29 au RI

Convention Scolaires et enregistrements FFA

Convention écoles « Aviron » à titre gracieux





CONVENTION POUR DÉLIVRANCE DE TITRES SCOLAIRES

ENTRE UN CLUB D'AVIRON ET UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE Saison 2016-2017

ARTICLE I

La présente convention est passée entre :

L'école primaire LA FONTAINE

6, rue Bertrand Milcent - 59400 CAMBRAI

Représentée par Madame Di IELSI....., Directeur(ice)

et le Club de : l'UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI (UNC)

Association sportive loi 1901 - SIRET 30684870600017 - RNA W5920002015N928

J&S 19788

Digue du Canal - 59400 CAMBRAI

Représenté par son Président Mr Xavier PINET

ARTICLE 2

La présente convention a pour objet de favoriser la pratique de l'aviron en milieu scolaire et extra-scolaire, dans le cadre :

- · des heures d'éducation physique ;
- de l'accueil et de la pratique individuelle des élèves de l'établissement durant les heures d'ouverture du elub;
- de tout dispositif organisé pendant le temps scolaire (rééducation et soins, ...) et péri-scolaire (accompagnement éducatif, école ouverte, cours le matin-sport l'après-midi...)

À titre promotionnel et sur démarche individuelle, la présente convention donne droit à chaque élève inscrit dans l'établissement et qui participe aux activités décrites dans la présente convention, pour la période concernée, à une licence gratuite de son choix à l'UNC.

ARTICLE 3

La présente convention entrera en vigueur le 1° septembre 2016 pour se terminer le 31 août 2017

ARTICLE 4

Les séances d'aviron auront lieu les jours suivants :

· selon l'emploi du temps fourni par l'établissement et mis en annexe de cette convention



Siège Union Naubque de Cambrai - W582000215 - SIRET 30684870600017 - APÉ 9312Z Dique du Canal 56400 CAMBRAI Tèl & Fax : 0 972 524 792 www.aviron-cambrai.com mail confact@union-naubque fr unc@aviron-cambrai.com





UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément IRS 19 788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 29 au RI (Suite)

Convention Scolaires et enregistrements FFA

Convention écoles « Aviron » à titre gracieux



Correspondance administrative

Monsieur Xavier PINET 375 rue Pasteur 59400 AWOINGT

2 +33 0 975 202 101 1 +33 0 675 375 887



les mercredi après-midi et durant les jours de fonctionnement du club.

Le respect de ces horaires est impératif.

Toutes les séances sont réalisées en commun, elles <u>ne peuvent être effectuées en dehors des heures prévues</u> qu'uvec l'accord préalable du Présidsent de l'association sportive faisant l'objet d'un avenant à la présente convention, en respect des consignes données de sécurité et de navigation.

ARTICLE 5

L'encadrement technique sera assuré par :

Le ou les professeurs des écoles,

assisté de : Monsieur Olivier DAUCHET, éducateur DE d'Aviron

Il est entendu que cette pratique doit se faire dans le respect des textes réglementaires de l'Education Nationale, des règles de sécurité édictées par la Fédération Française d'Aviron et des consignes particulières propres au club d'accueil. Sauf disposition particulière (activités organisées pendant le temps péri-scolaire), les élèves restent sous la responsabilité pédagogique des enseignants ou des professionnels de l'établissement.

Les élèves et accompagnants doivent respecter les règles de sécurité édictées par la FFA et le code de navigation, ainsi que le règlement intérieur de l'association sportive (RI UNC affiché dans le local du club). Les bateaux doivent être rentérs avant la tombée de la nuit;

Les sorties en bateau doivent être accompagnées d'un bateau de sécurité et sont interdites par temps de brouillard, d'orage, ou simplement sur décision de l'éducateur spécialisé DE aviron.

Les élèves non rameurs du club portent obligatoirement un gilet de sauvetage conforme au règle de sécurité. Chaque élève doit savoir nager au moins 50 mêtres et répondre au crêtère de test cité en annexe.

L'entraînement solitaire est interdit en salle de musculation et sur le bassir Les bateaux marchands sont prioritaires sur le bassin dévolution (canal, bief Pavot)

ARTICLE 7

La responsabilité civile du club est couverte par l'intermédiaire d'un contrat fédéral d'assurance, souscrit forfaitairement auprès de la MAIF pour l'ensemble des clubs accueillant les scolaires, universitaires ou public des établissements spécialisés dans le cadre conventionné. L'assurance du matériel mis à disposition est souscrite par le

ARTICLE 8

Le chef d'établissement weille à ce que tous les élèves participant à l'activité soient assurés. L'assurance couvre la responsabilité civile des élèves, les dommages causés au matériel utilisé, ainsi que les dommages corporels pouvant survenir à l'occasion de la pratique de l'aviron.

Une attestation de l'assurance sera transmise à l'association sportive accueillant l'établissement scolaire.



93122 Digue du Canal 59400 CAMBRAI pontect@union-naulique.fr une@aviron-cambrai.com Siège Union Nautique de Cambrai - W592000215 - SIRET 30884870600017 - APE 9312Z Tél & Fax: 0 972 524 792 <u>www.eviron-cambral.com</u> mail : conta



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément IRS 19 788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 29 au RI (Suite)

Convention Scolaires et enregistrements FFA

Convention écoles « Aviron » à titre gracieux



Correspondance administrative trançaise Monsieur Xavier PINET 375 rue Pasteur 59400 AWOINGT \$\columbfa +33 0 975 202 101 1 +33 0 675 375 887

ARTICLE 9

Les objectifs de cette pratique sont ci-dessous définis (1) :

- · Découverte de l'activité,
- Passage éventuel des Brevets Aviron de bronze, d'argent et d'or,
- Challenge interclasses éventuel selon le niveau de pratique,
- Challenge inter-établissements selon le niveau de pratique,
 Notions scolaires par les enseignants dans le cadre de l'activité physique et sportive

ARTICLE 10

Le club accueille les élèves dans ses locaux et met à disposition le matériel nécessaire à la pratique de l'activité. Sont ainsi mis à disposition

- · les vestiaires et sanitaires
- · le matériel de navigation

L'utilisation de la sulle de musculation n'est pas autorisée dans le cadre de cette convention, sauf disposition contraire faisant l'objet d'un avenant.

Tous les rameurs sont responsables de l'entretien du matériel choisi par l'éducateur spécialisé DE aviron nécessaire à la pratique de l'activité

Les rameurs signalent immédiatement à l'éducateur DE aviron, ou à un représentant du club présent, tout problème matériel observé.

Les réglages des bateaux sont effectués par les entraîneurs du club ou l'éducateur DE aviron, et les rameurs ne peuvent les modifier

ARTICLE 11

Dans le cadre de la promotion des APS (Activités Physiques et Sportives), des photos des écances de pratique dans le cadre de cette convention epuvent être diffusés dans divers médias et supports de communications.

L'établissement s'engage fournir à l'UNC, en cas de désaccord sur cette diffusion, une interdiction écrite globale de diffusion des dites images et/ou une interdiction éventuelle de diffusion de l'image des élèves permettant leur identification sur le site web de l'UNC dès la signature de la convention.

ARTICLE 12

Les frais d'encadrement, d'utilisation du matériel et de sécurité s'élèvent à :

La prise en charge se fera

· Par le club au niveau de :

mise à disposition du matériel pédagogique

sécurité (en fonctionnement) · Par l'établissement au niveau de

mise à disposition d'un enseignant et ou d'un accompagnateur agréé

· Par la municipalité au niveau de :

Mise à disposition d'un éduveateur spécialisé DE aviron, assurance et prise en charge de l'organisation et des frais annexes (hors essence) et mise à disposition du matériel pédagogique.

Siège Union Nausque de Cambral - W592000215 - SIRET 30684870600017 - APE 9312Z Tèl & Fax : 0 972 524 792 avww.aviron-cambral.com mail : conta

9312Z Digue du Canal 59400 CAMBRAI contact@union-naulique b unci@aviron-cambrai.com



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fandée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail:contact@union-nautique.fr

ANNEXE 29 au RI (Suite)

Convention Scolaires et enregistrements FFA

Convention écoles « Aviron » à titre gracieux



FFA - FHS - FFS
UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI
AVRON - STAND UP PADDLE

WESTCOLLES - JUST SESSION SES

Correspondance administrative

Monsieur Xavier PINET 375 rue Pasteur 59400 AWOINGT

2 +33 0 975 202 101

1 +33 0 675 375 887



ARTICLE 13

L'établissement doit fournir à l'UNC, dès la première séance au plus tard et préférentiellement 15 jours en avance, la liste des participants sur le formulaire fédéral (NOM – PRENOM – ADRESSE – DATE DE NAISSANCE – NATIONALITE), ainsi que tous les documents demandés se raportant à la pratique sportive.

L'UNC aviron, pour sa part, s'engage à expédier cette liste avec photocopie de la présente convention à la fédération pour l'établissement des titres scolaires.

Fait à	CAMBRAI en deux exemplaires, chaque page paraphée	le	septembre 2016.

Le président du club :

Nom:

Cachet et signature :



Le responsable de l'établissement :

Nom:Mme DI IELSI.....

Adresse : 6, rue Bertrand Milcent 59400 CAMBRAI

Cachet et signature OBLIGATOIRES :

18

Siège Union Nautique de Cambrai - W592000215 - SIRET 30684870600017 - APE 9312Z Digue du Canal 59400 CAMBRAI Tél à Fax : 0 972 524 792 www.aviron-cambrai.com mail : contact@union-nautique.fr _uno@aviron-cambrai.com

FFA - FHS - FFS UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI AVIRON - STAND UP PADDLE Fondée en 1884 – Agrément J&S 19.788 W592000215 – SIRET 30684870600017 Siège : Digue du Canal

INITIVE 30 DI /C : L F:

ANNEXE 29 au RI (Suite et Fin)

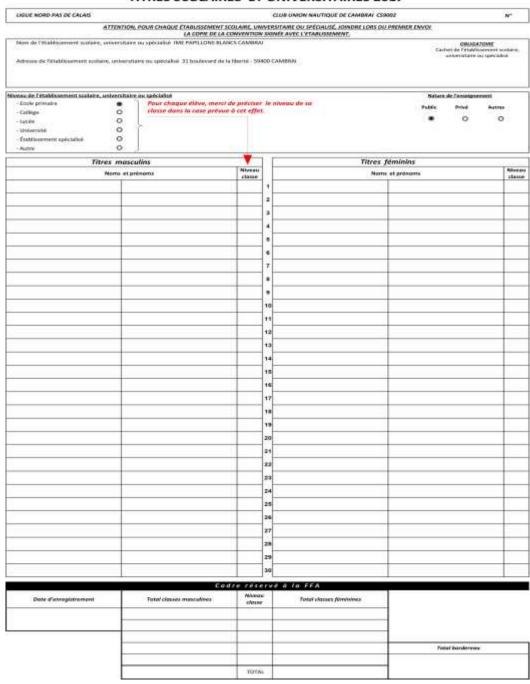
mail: contact@union-nautique.fr

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

Convention Scolaires et enregistrements FFA

Convention écoles « Aviron » - enregistrements des titres scolaires

TITRES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES 2017





UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884-Agrément J&S 19.788 W592000215-SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 30 au RI

Convention ALSH de délivrance de titres initiation FFA Convention initiation « Aviron » ACM et ALSH

MODELE DE CONVENTION POUR DELIVRANCE DE TITRES INITIATION

ENTRE UN CLUB D'AVIRON ET UN CENTRE DE LOISIR AGRÉÉ

ARTICLE 1

La présente convention est passée entre :

LALP GOUZEAUCOURT – rue du stade – 59231 GOUZEAUCOURT et le club de :UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI – Digue du Canal 59400 CAMBRAI (C590002)

ARTICLE 2

La présente convention a pour objet de favoriser la découverte et la pratique de l'aviron dans le cadre des accueils en centre de loisirs.

ARTICLE 3

La présente convention entrera en vigueur le .27 juillet, pour se terminer le .27 juillet 2017

ARTICLE 4

Les séances d'aviron auront lieu les jours suivants :

- ..27 juillet 2017, de .14, heures à .18, heures.
- de heures à heures.
- de heures à heures.

Le respect de ces horaires est impératif.

ARTICLE 5

Il est entendu que cette pratique doit se faire dans le respect des textes réglementaires ministériels, des règles de sécurité édictées par la Fédération Française d'Aviron et des consignes particulières propres au club d'accueil.

ARTICLE 6

La responsabilité civile du club est couverte par l'intermédiaire d'un contrat fédéral d'assurance, souscrit forfaitairement auprès de la MAIF pour l'ensemble des clubs de la FFA. L'assurance du matériel mis à disposition est souscrite par le club.

Page Laur 2

Réf. :2017-SGG/MCW

FF Avtron - 17 bd de la Marne, 94736 Nogent sur Marne cedex Tél.; 01 43 14 26 40 - Fax : 01 48 75 78 75 Email : contact@artronfrance.fr - <u>www.artronfrance.fr</u>



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 30 au RI (Suite)

Convention ALSH de délivrance de titres initiation FFA Convention initiation « Aviron » ACM et ALSH

ARTICLE 7

Le directeur du centre de loisirs atteste que tous les jeunes participant à l'activité sont assurés et savent nager. L'assurance couvre la responsabilité civile des jeunes, ainsi que les dommages corporels pouvant survenir à l'occasion de la pratique de l'aviron.

ARTICLE 8

Le club accueille les jeunes dans ses locaux et met à disposition le matériel nécessaire à la pratique de l'activité

ARTICLE 10

Les frais d'encadrement, d'utilisation du matériel et de sécurité s'élèvent à : ...voir proposition ci-jointe et facture.. Euros.

ARTICLE 11

Le centre de loisirs fournit au club, dès la première séance, la liste des participants sur le formulaire fédéral. Le club, pour sa part, s'engage à expédier cette liste avec photocopie de la présente convention à la fédération pour l'établissement des titres initiation.

Fait à CAMBRAL

Le responsable du centre de loisirs :
Nom:
Adresse: LALP GOUZEAUCOURT Rue du stade
Cachet et signature OBLIGATOIRES :

Page 2 sur 2

Ref. :2017-SGG/MCW

FF Aviron - 17 bd de la Marne 94736 Nogeni sur Morne codex Tél.: 01 45 14 26 40 - Fax.: 01 48 75 78 75 Email : contact@avironfrance.fr - <u>www.ovironfrance.fr</u>



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 30 au RI (Suite et Fin)

Convention ALSH de délivrance de titres initiation FFA

Convention initiation « Aviron » ACM et ALSH – enregistrements des titres d'initiation



TITRES INITIATION 2017 Centre de loisirs

Les titres initiation "centre de loisirs" permettent de recenser des pratiquants occasionnels.

Ils sont délivrés par la fédération française d'aviron sur production d'une convention établie entre le club accueillant et le centre de loisirs accueilli.

Ces titres sont gratuits et ne permettent pas de bénéficier des garanties d'assurance de base intégrées au contrat d'assurance souscrit par la FFA auprès de la MAIF.

Pour la prise en compte des titres, veuillez remplir et renvoyer à la FFA le tableau ei dessous.

Club:

N°	NOM	Prénom(s)	Date de naissance
1		Wire.	
2			
3			
4	J.		
5			
6			
7	7		
8			
9			
10			
11			
12	7		
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24	Ţ,		
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31 32			

Listing titres initiation centre de loisirs 2013/2014

Page 1/3



UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE Fondée en 1884-Agrément J&S 19.788

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr

ANNEXE 31 au RI

Référentiel titres initiation FFA

	Date d'envoi	Nombre de titres		Règiement	100
	26/07/2017	140	Winersens	Oher chitesee	Oher carte bancaire
N° Date de délivrance	NOM	Prénom(s)	Date de naissance	ÉMARGEMENT Le détenteur du titr	ÉMARGEMENT (* non obligatoire): Le détenteur du titre atteste savoir nager.
1					
2					
3	100	ert. r			
4					
5					
9					
7					
8		Q			
6		-16			
10		6 (9)	100		
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

0.31-406 8855.II

1/1

Historican recognist processor (Theological de la Marie

TITRES INITIATION 2017

CS9002 - UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI





UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI

AVIRON - STAND UP PADDLE

Fondée en 1884—Agrément J&S 19.788 W592000215—SIRET 30684870600017

Siège : Digue du Canal

59400 CAMBRAI - Tél/Fax :+ 33 972 524 792

mail: contact@union-nautique.fr